

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(44<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 18 mai 1994



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DE ROBIEN

### 1. **Souhaits de bienvenue à des délégations de Parlements étrangers** (p. 1849).

### 2. **Questions au Gouvernement** (p. 1849).

#### SITUATION AU RWANDA (p. 1849)

MM. Charles Millon, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

#### FORCES FRANÇAISES DANS L'EX-YOUGOSLAVIE (p. 1850)

MM. Edouard Landrain, Edouard Balladur, Premier ministre.

#### SÉJOUR À PARIS

#### DU MINISTRE LIBYEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (p. 1851)

MM. Alain Gest, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

#### SITUATION DE L'HORTICULTURE FRANÇAISE (p. 1851)

MM. Jean Bégault, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

#### SITUATION DU TRANSPORT AÉRIEN FRANÇAIS (p. 1852)

MM. Gilbert Gantier, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU MARCHÉ DES VINS (p. 1854)

MM. Alain Madalle, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE (p. 1854)

MM. Jacques Le Nay, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

#### BOSNIE (p. 1855)

MM. Yves Van Haecke, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

#### FORCES FRANÇAISES OUTRE-MER (p. 1856)

MM. Lucien Degauchy, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

#### CALENDRIER DU VERSEMENT DES AIDES AUX AGRICULTEURS (p. 1857)

MM. Pierre Delnar, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE À LA RÉUNION (p. 1857)

MM. André-Maurice Pihouée, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

#### POUVOIRS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (p. 1858)

MM. Grégoire Carneiro, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### LIAISONS MARITIMES AVEC LA CORSE (p. 1859)

MM. Pierre Pasquini, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

### 3. **Déclaration du ministre des affaires étrangères sur la libération des otages de Sarajevo** (p. 1860).

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

### 4. **Questions au Gouvernement (suite)** (p. 1860).

#### SÉCURITÉ SOCIALE (p. 1860)

Mme Janine Jambu, M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

#### DÉRÈGLEMENTATION AÉRIENNE (p. 1861)

MM. François Asensi, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Martin Malvy.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 1862)

### 5. **Agriculture. - Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur cette déclaration** (p. 1862).

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

MM. Rémy Auchédé, Yves Van Haecke, Alain Le Vern, Philippe Vasseur, Aloyse Warhouver.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

### 6. **Ordre du jour** (p. 1883).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### SOUHAITS DE BIENVENUE À DES DÉLÉGATIONS DE PARLEMENTS ÉTRANGERS

**M. le président.** Je suis heureux, mes chers collègues, de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à deux délégations :

L'une de parlementaires islandais, conduite par Mme Salòme Thorkelsdóttir, présidente de l'Althing ;

L'autre de parlementaires du Botswana, conduite par M. Edison Masisi, député et ministre adjoint des finances et du Plan. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

**M. Jean-Pierre Kuchaida et M. Martin Malvy.** Des parlementaires tibétains sont également présents dans les tribunes ; nous devrions les saluer.

**Plusieurs députés.** C'est vrai ! (*Applaudissements.*)

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### SITUATION AU RWANDA

**M. le président.** La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Il y a deux ans, monsieur le Premier ministre, à l'occasion des questions d'actualité, m'exprimant au nom du groupe UDF sur le drame bosniaque, j'affirmais : « La barbarie est à nos portes. »

Aujourd'hui, au vu des événements qui se déroulent sur le continent africain et de l'incapacité de la communauté internationale à relever ce défi, je crains que la barbarie ne s'insinue dans nos consciences.

En effet, l'Afrique vit une tragédie. Elle sombre dans les massacres, la famine et les épidémies. Pire, elle est aujourd'hui le théâtre d'un véritable génocide !

Du Rwanda nous parviennent aujourd'hui des images insupportables, avec leur cortège de violences, d'horreurs, de meurtres et de massacres. Pourtant, le monde occidental s'installe dans l'indifférence, quand ce n'est pas dans

une hypocrisie honteuse, qu'il s'agisse des demi-mesures prises par l'ONU, de la cacophonie internationale, et, enfin, de l'attitude de certaines des grandes puissances hésitant à perdre leur temps, leur argent ou leur sang, au risque de perdre leur âme.

Monsieur le Premier ministre, l'exception française, c'est aussi et surtout la capacité de relever les défis moraux et spirituels qui nous sont lancés. Aujourd'hui, compte tenu de ses liens historiques avec l'Afrique, de sa tradition historique de pays des droits de l'homme, la France a des devoirs.

Quelles sont donc, monsieur le Premier ministre, les décisions que le Gouvernement français entend faire prendre à la communauté internationale et celles qu'il compte prendre lui-même pour faire face à la situation au Rwanda ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Génocide : destruction systématique d'un groupe ethnique. Telle est la définition. C'est la raison pour laquelle, tout comme vous, monsieur Millon, j'ai moi-même utilisé ce terme il y a quelques jours, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit au Rwanda.

Face à l'offensive du front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsie, ce qui a entraîné la généralisation des massacres.

La France a dénoncé cette situation avec la plus grande énergie. Mais elle ne s'est pas contentée d'une dénonciation, elle a également demandé qu'une enquête internationale, conduite par la commission des droits de l'homme des Nations unies, soit diligentée dans les plus brefs délais, pour établir les faits et punir les coupables.

Nous avons souhaité aussi qu'une force internationale vienne s'interposer au Rwanda et assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Comme vous l'avez dit, monsieur le président Millon, tel n'a pas été le point de vue de toutes les grandes puissances, et nous avons eu beaucoup de difficultés pour faire voter, il y a quarante-huit heures, la résolution du Conseil de sécurité. Celle-ci prévoit l'envoi de 5 500 hommes au Rwanda pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les membres des organisations non gouvernementales présents sur le terrain. Cette décision est enfin prise, et il y a fallu beaucoup d'énergie de la part de la diplomatie française.

Par ailleurs, nous soutenons les efforts des États de la région - Tanzanie, Zaïre et Ouganda - pour obtenir un cessez-le-feu et nous préconisons la tenue d'un sommet des chefs d'État de la région afin qu'ils pèsent de tout leur poids sur les belligérents - FPR d'un côté, Forces rwandaises de l'autre - pour faire cesser les hostilités et renouer avec le processus d'Arusha. Je rappelle que ce processus, qui avait été mis en place en 1993 grâce à l'action de la France, avait permis alors la cessation des hostilités, avant qu'elles ne reprennent après l'attentat commis contre l'avion transportant les présidents rwandais et burundais.

Enfin, je crois que l'on peut dire sans immodestie que nous avons été les plus présents sur le plan humanitaire : trois ponts aériens ont été mis en place ; 300 tonnes de vivres et de médicaments ont déjà été acheminées ; 4 000 tonnes d'équivalent blé sont également prévues pour les populations du Rwanda ; nous avons dégagé un crédit de 20 millions de francs en quelques semaines. Aucune puissance n'a agi aussi vite que nous, et dans de telles proportions.

Hier, les ministres de la coopération, de la santé et moi-même avons proposé au Premier ministre, qui les a, bien sûr, acceptées, certaines mesures complémentaires.

Il a été décidé d'envoyer une antenne chirurgicale du SAMU mondial au Burundi afin qu'elle se mette à la disposition des équipes qui sont sur le terrain.

Il a également été décidé d'intervenir dans les camps de réfugiés de Tanzanie où des problèmes sanitaires se posent avec une gravité exceptionnelle. L'urgence est extrême. Au reste, le ministre chargé de la santé s'apprête à accompagner, demain ou après-demain, nos équipes au Burundi et en Tanzanie.

Enfin, le ministère de la coopération vient d'augmenter encore son aide aux organisations non gouvernementales qui travaillent au Rwanda, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge.

Telle est l'action de la France. Je crois que l'on peut dire que, de toutes les puissances, de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, c'est bien la France qui a été aux avant-postes. Dans ce drame qui nous bouleverse tous, on peut parler à bon droit, comme vous l'avez fait, monsieur le président Millon, d'une exception française ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### FORCES FRANÇAISES DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Des indications ont été fournies hier sur l'évolution et l'importance de la présence française dans l'ex-Yougoslavie. L'hypothèse d'un retrait partiel des 6 871 militaires français a été avancée. Selon d'autres propos, plus nuancés, on attendrait la fin de l'année pour prendre une décision, en fonction des résultats de la diplomatie.

Accepter l'idée d'un retrait, même partiel, de nos forces, n'est-ce pas déjà accepter l'idée de lever l'embargo ?

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous préciser les variations intervenues dans le volume des effectifs français depuis un an et les évolutions envisagées pour l'avenir ? Quels sont les effectifs concernés ? Quel est leur déploiement ? A quelles logiques répondent ces évolutions ? Comment s'articulent-elles par rapport à l'évolution du conflit lui-même ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Balladur, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principes qui fondent la politique française en Bosnie sont clairs et constants : il s'agit de favoriser le retour de la paix, d'éviter la violence, et d'apporter une aide aux populations durement atteintes par les guerres civiles. Cette politique, nous la menons sous l'égide des Nations unies, et il n'est pas question pour nous d'en changer.

Voilà quelques mois, nous comptons 6 000 hommes dans l'ex-Yougoslavie. Puis, en janvier dernier, à l'occasion de l'ultimatum relatif à Sarajevo, nous avons accepté d'augmenter nos effectifs de 800 hommes, tout en précisant que c'était à titre provisoire et en attendant que d'autres puissances relaient notre effort. Ce moment est arrivé, et il est donc normal que nous en revenions à l'étiage de 6 000 hommes.

Par ailleurs, nous avons estimé, le ministre d'Etat, ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères et moi-même, qu'il convenait de regrouper nos forces, qui sont trop dispersées et donc trop vulnérables.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Il nous fallait aussi avoir le souci de la sécurité de nos soldats. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Nous avons donc décidé, voilà déjà quelques mois, que nous notifierions aux Nations unies notre décision de retirer les 1 200 à 1 300 hommes de notre contingent stationné à Bihac, zone musulmane où les musulmans se combattent entre eux. J'ai fait part de cette décision la semaine dernière à M. Boutros-Ghali, le secrétaire général des Nations unies. Elle a été notifiée à cet organisme il y a quelques jours. Elle entrera en application dans six mois. Nous verrons alors, compte tenu notamment de l'état des négociations diplomatiques et des pourparlers de paix - et nous souhaitons qu'ils aboutissent, d'autant que, je le rappelle, c'est constamment sur initiative française que, depuis un an, la communauté internationale s'est décidée à intervenir plus activement -, quelle affectation donner à notre contingent retiré de Bihac.

Les choses sont claires, mesdames, messieurs les députés. Nous sommes au service des Nations unies et au service d'une politique qui vise au rétablissement de la paix. Si ce rétablissement se révélait impossible, si les autres puissances ne concouraient pas à cet objectif, nous serions, comme je l'ai dit la semaine dernière, conduits à nous interroger sur le sens et sur la durée de notre action.

**M. Robert-André Vivien.** Très juste !

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons pas à rougir ! Bien au contraire, nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* et de ce que nous continuons à faire !

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes, au service de la paix, les plus nombreux, et de très loin, sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Nous sommes tout prêts à poursuivre notre effort, à condition que chacun veuille bien y mettre du sien.

La France a pris ses responsabilités, monsieur le député. La communauté internationale doit prendre plus complètement les siennes *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* si l'on veut parvenir à notre but commun, le rétablissement de la paix. Rétablir la paix, c'est ce qui donne toute sa légitimité à notre action et tout son sens à notre politique ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

## SÉJOUR À PARIS

## DU MINISTRE LIBYEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Alain Gest.

**M. Alain Gest.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères mais elle concerne également M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et, dans une certaine mesure, M. le garde des sceaux.

C'est à la suite de l'enquête d'un journaliste que nous avons découvert que M. Omar al-Mountasser, ministre des affaires étrangères libyen, avait séjourné à Paris il y a quelques jours. Il s'agissait, semble-t-il, d'une visite purement privée. Il n'en demeure pas moins que M. al-Mountasser est l'un des plus hauts responsables de l'Etat libyen, dont tout porte à croire qu'il encourage et réalise même des actes terroristes à l'extérieur de son propre pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil de sécurité des Nations unies l'a condamné, le 31 mars 1992. En outre, certains de ses hauts responsables, parmi lesquels un beau-frère de M. Kadhafi, font l'objet d'un mandat d'arrêt international.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, cette présence a donc été considérée comme particulièrement choquante par la population française ...

**M. Alain Griotteray.** Absolument !

**M. Alain Gest.** ... voire humiliante...

**M. Alain Griotteray.** Tout à fait !

**M. Alain Gest.** ... pour les familles des personnes touchées par l'accident du DC 10 qui a fait 170 victimes en 1989.

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Pas un accident, un attentat !

**M. Alain Gest.** Tout à fait !

Elle nous inquiète car nous nous demandons si M. al-Mountasser n'est pas venu également pour activer des réseaux de terrorisme sur notre territoire.

Monsieur le ministre, comment un tel personnage a-t-il pu séjournier à Paris, à quelques pas du Quai d'Orsay, sans qu'apparemment vous en soyez informé, alors même qu'un visa lui a été accordé ?

**Un député du groupe socialiste, Pasqua !**

**M. Alain Gest.** A ces questions nous attendons d'autres réponses que celles que nous avons entendues hier.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a eu aucun contact officiel avec M. al-Mountasser ?

Quelles sont les suites à attendre de votre intense activité diplomatique sur cette affaire ?

Enfin, j'espère que les prochains Libyens qui viendront sur le territoire français seront les auteurs présumés de l'attentat de 1989 venus se livrer à la justice de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je voudrais d'abord avoir une pensée pour les familles des 170 victimes de l'attentat qui a été perpétré, le 19 septembre 1989, contre un avion d'UTA.

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Il est temps !

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'entends dire : « Il est temps. » Je ne voudrais pas polémiquer sur ce genre de situation, monsieur le député. L'une des pre-

mières choses que j'ai faites, sans attendre votre exhortation, lorsque j'ai été nommé ministre des affaires étrangères, a été de recevoir les familles des victimes et, en particulier, la présidente de l'association SOS Attentats qui s'intéresse à juste titre à ce dossier. Et je les ai reçues à deux reprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je leur ai indiqué que la France était tout à fait déterminée à obtenir que les suspects soient traduits devant la justice française, et ce n'était pas que des mots, il y a eu des actes.

En effet, c'est à l'initiative de la France, et malgré certaines difficultés, que l'été dernier une nouvelle résolution du Conseil de sécurité a frappé la Libye de nouvelles sanctions...

**M. Louis Mexandeau.** Les Libyens doivent trembler !

**M. le ministre des affaires étrangères** ... sur les avoirs financiers et, surtout, sur les équipements para-pétroliers. Et nous appliquons strictement ces sanctions.

**M. Alain Griotteray.** C'est la moindre des choses !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous avons très clairement informé le gouvernement libyen qu'aucun assouplissement ne serait apporté à ce régime de sanctions très strict tant qu'il n'aurait pas satisfait aux exigences légitimes du juge d'instruction français qui demande la traduction, dans son cabinet, à Paris, des suspects qu'il a identifiés dans cet attentat. C'est la position constante de la France, qui ne variera pas d'un pouce. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens maintenant au visa. Monsieur Gest, je n'ai pas appris par la presse l'octroi d'un visa pour la bonne raison que c'est la dixième fois depuis deux ans qu'un ministre des affaires étrangères libyen transite par Paris.

**M. Ladislas Poniatowski.** Ah, on saura tout !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En effet, au lendemain de l'attentat - c'était en 1989 -, puis au lendemain des premières résolutions du Conseil de sécurité contre la Libye - c'était en 1992 -, nous n'avons pas rompu nos relations diplomatiques avec la Libye, que je sache ! Donc, dans la mesure où un ministre d'un pays avec lequel nous avons des relations diplomatiques demande à transiter par Paris, il obtient son visa et il continuera à l'obtenir conformément au droit international.

Il va de soi que le gouvernement français n'a pris aucun contact et n'en prendra pas, sinon pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et obtenir, par la persévérance de son action, que les suspects soient traduits devant la justice française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

## SITUATION DE L'HORTICULTURE FRANÇAISE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Bégault.

**M. Jean Bégault.** Ma question pourrait s'adresser à M. le Premier ministre, tant la situation de l'horticulture française est dramatique. Je la poserai néanmoins à M. le ministre du budget, qui connaît bien ses problèmes, et a d'ailleurs reçu à plusieurs reprises des membres du bureau du groupe d'études sur l'horticulture, les fruits et les légumes que je préside à l'Assemblée nationale, ainsi que le bureau de la fédération nationale de l'horticulture.

Monsieur le ministre, vous connaissez parfaitement l'importance du secteur horticole français qui emploie 50 000 salariés et fait vivre 150 000 personnes. La France, premier pays européen producteur de fleurs et de plants, est handicapée par les distorsions en matière de TVA face aux grands pays commerçants, en particulier, les Pays-Bas. En effet, le taux de TVA a été fixé à 18,6 p. 100 par M. Charasse d'une manière autoritaire et sans concertation, alors que pour certains pays il est resté à 5,5 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

En 1992, l'horticulture française a perdu 5 000 emplois, et malheureusement ce mouvement se poursuit. Monsieur le ministre, ma question est simple: que compte faire le gouvernement français pour remédier à cette situation? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Ladislas Poniatowski.** Très bonne question!

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président Bégault, je voudrais d'abord rendre hommage au travail qu'a réalisé le groupe parlementaire d'études sur l'horticulture. Permettez-moi de dire que lorsque je vous ai reçus, le 30 novembre dernier, il y avait parmi vous, Yann Piat, ...

**Mme Louise Moreau.** C'est vrai!

**M. le ministre du budget.** ... qui était très intéressée et très mobilisée sur ces questions.

L'horticulture française souffre de deux maux: une crise conjoncturelle et une crise structurelle.

Pour faire face à la crise conjoncturelle, qu'a décidé de faire le Gouvernement? C'est très simple. Nous avons décidé, cette semaine, de doubler les crédits de l'Oniflor, c'est-à-dire que 35 millions de francs seront, dès la semaine prochaine, à la disposition des professionnels pour faire face à cette crise conjoncturelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Henri Emmanuelli.** Avec cela, nous sommes sauvés!

**M. le ministre du budget.** Reste le second problème, plus important et plus difficile, celui de la TVA.

Permettez-moi de vous dire, mesdames, messieurs les députés, que si la France a fixé, pour l'horticulture, un taux de TVA de 18,6 p. 100 alors que personne ne le lui avait demandé en 1991, ...

**Mme Louise Moreau.** C'est vrai!

**M. le ministre du budget.** ... c'est que l'un de mes prédécesseurs socialiste a décidé de le faire quinze jours avant l'entrée en vigueur de la période transitoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** Et vous l'avez confirmé dans la loi de finances de 1994!

**M. le ministre du budget.** Personne ne nous obligeait à agir ainsi. Du reste nos amis hollandais, allemands et belges ont conservé le taux de TVA de 5,5 p. 100.

Reste l'avenir et, si vous me donnez quelques instants, nous allons en parler à moins que cela ne vous intéresse pas! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du*

*groupe communiste.)* L'avenir est très simple, mesdames, messieurs les députés! *(Vives exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. André Fanton.** Monsieur le président, ils ne veulent pas écouter!

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous interrompez le ministre, le temps de parole des groupes diminuera d'autant et toutes les questions ne pourront être posées. Alors laissez-le s'exprimer!

**M. le ministre du budget.** Reste donc l'avenir.

Si, au 1<sup>er</sup> janvier 1995,...

**M. Christian Bataille.** Encore des promesses!

**M. Jean-Pierre Brard.** Promesses de Gascon!

**M. le ministre du budget.** ... la totalité de nos partenaires de la Communauté européenne n'applique pas un taux de TVA de 18,6 p. 100, j'ai plaisir à vous indiquer, monsieur le député, qu'avec l'autorisation du Premier ministre, je reviendrai unilatéralement au taux réduit de 5,5 p. 100. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Pourquoi? Parce que, mesdames, messieurs les députés, au-delà du problème de l'horticulture, qui concerne tous les élus de toutes les régions et de toutes les sensibilités politiques, ...

**Un député du groupe socialiste.** Démagogie!

**M. le ministre du budget.** ... c'est de l'attitude du gouvernement français envers la Communauté européenne dont il est ici question.

**M. André Fanton.** Très bien!

**M. le président.** Monsieur le ministre, veuillez conclure!

**M. le ministre du budget.** J'ai été de ceux qui se sont battus pour que la France respecte les règles de la Communauté européenne, mais je dis tout de suite, au nom du gouvernement français, que nous n'avons pas l'intention d'être les dindons de la farce. Respecter les règles, oui, être naïfs, non! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### SITUATION DU TRANSPORT AÉRIEN FRANÇAIS

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, hier a été une journée noire pour l'aviation civile française. En effet, pratiquement aucun avion d'Air Inter n'a décollé sur notre territoire.

Certes, la méthode des bras croisés n'est sans doute pas la meilleure pour lutter contre la concurrence sauvage que les ailes étrangères, et plus particulièrement anglaises, veulent nous faire. Mais la soudaineté et la profondeur du mouvement ont frappé chacun d'entre nous. Il n'y a pas de doute, le personnel d'Air Inter est très inquiet et nous le sommes aussi, monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Voilà plusieurs années que nous avons mis en garde les gouvernements socialistes contre les risques du « troisième paquet Delors » dans le secteur du transport aérien. Mais ils ont préféré jouer au Monopoly avec Air France, UTA et Air Inter. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Ils ont préféré faire financer AOM par le Cré-

dit lyonnais (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République) et laisser la TAT se faire absorber par British Airways.

Mais qu'avons-nous fait nous-mêmes depuis un an, monsieur le ministre, pour lutter contre cette dérive ?

Avons-nous suffisamment mobilisé le personnel de nos compagnies pour une amélioration constante de la qualité du service et pour obtenir un accroissement, devenu vital, de la productivité ? On me dit qu'à cet égard, nous sommes 10 à 15 p. 100 moins bons que nos concurrents. Est-ce vrai ?

**M. Robert-André Vivien.** Oui !

**M. Gilbert Gantier.** Et puisque British Airways et Lufthansa veulent partir d'Orly pour desservir Londres, Munich et Francfort, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Notre force de réaction n'est-elle pas, en l'occurrence, un peu faible ?

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous demande de conclure !

**M. Gilbert Gantier.** Je termine, monsieur le président ! J'en ai pour une seconde.

**M. le président.** Je prends le pari !

**M. Gilbert Gantier.** On me dit que les autorités britanniques ne nous concèdent pas d'horaires convenables à Heathrow. Est-ce vrai ?

Enfin, puisque Orly semble attirer tout le monde et qu'il est encore chez nous, pourquoi ne l'affectons-nous pas à la desserte des grandes villes européennes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, votre question est grave puisqu'elle touche à l'avenir de la desserte aérienne de notre pays et à celui des ailes françaises.

**M. Pierre Mazeaud.** A l'Europe !

Ce doit être la faute à Léon Blum !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Quelle était la situation avant-hier ? Air Inter avait une mission : desservir les principales villes de France, et un moyen : la péréquation entre les lignes rentables et non rentables. En contrepartie, elle ne subissait aucune concurrence et travaillait en monopole.

En 1990 et en 1992 - et je le dis avec beaucoup de précision, de calme et sans esprit polémique, même si cela m'attriste - les gouvernements socialistes (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Christian Bataille.** C'est la faute à Jaurès !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** ... - les cris ne changeront rien à la réalité ! - les gouvernements socialistes, disais-je, ont accepté, et c'est grave, mesdames, messieurs les députés (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Huées et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

**M. le président.** Mes chers collègues, vos cris sont incompréhensibles pour les téléspectateurs !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Je comprends que vous vouliez m'empêcher de parler, messieurs les socialistes ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les gouvernements socialistes, disais-je, ont accepté l'ultralibéralisme le plus total et le plus brutal, sans aucune règle d'aucune sorte, permettant demain à des avions non européens, entretenus hors d'Europe, à des pilotes et à des hôtes hors d'Europe, de nous faire concurrence et de briser toute possibilité de progrès social. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

La France a accepté cela et pendant trois ans rien n'a été fait pour préparer nos compagnies ! C'est une tromperie des hommes et des femmes d'Air Inter. C'est une faute extrêmement grave de nos prédécesseurs ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone.** menteur !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Mesdames, messieurs les députés, il serait inutile de le dire si certains socialistes aujourd'hui se taisaient ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Claude Bartolone.** Ils ne sont jamais venus avec nous à Orly ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Lorsque le nouveau gouvernement français est arrivé au pouvoir il a pris conscience de la gravité de la situation. Car, et je ne l'ai pas encore dit, devant l'ambiguïté de l'accord, les juristes européens considèrent que les gouvernements précédents ont accepté l'ouverture totale du ciel pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993 alors que ceux-ci prétendent que cela ne sera le cas qu'en 1997. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** menteur !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Ainsi, sur la base des deux accords socialistes de 1990 et de 1992, la Commission européenne vient de condamner la France à l'ouverture immédiate du ciel !

**M. Robert-André Vivien et M. Alain Marsaud.** C'est scandaleux !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Qu'avons-nous fait alors ?

**M. Christian Bataille.** Vous vous déculottez !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** D'abord, il fallait préparer l'organisation du ciel. Pour ouvrir le ciel de manière maîtrisée, progressive, et pour permettre le progrès social, j'ai pris des décisions en octobre dernier. Elles devaient être équilibrées puisque nous avons eu ensuite une grève d'Air Inter, la démission du président Spinetta, qui avait pourtant participé aux accords de 1990 et de 1992, et la condamnation de la Commission. Le Gouvernement est attaqué pour ultralibéralisme en France, alors qu'il vient d'être condamné pour ultra-protectionnisme à Bruxelles tellement la route qui nous est laissée par les gouvernements précédents est étroite.

Nous avons fait un travail considérable pour préparer l'avenir de nos compagnies. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Dès octobre, j'ai ouvert Air Inter à toute la péninsule ibérique, à toute l'Afrique du Nord.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Nul, nul !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Par ailleurs, avec les présidents Christian Blanc et Michel Bernard, nous envisageons d'organiser le

groupe Air France en une société mère, qui déterminera la stratégie générale, et deux compagnies sœurs, qui auront leur liberté de gestion et leurs projets propres.

Dans les semaines qui viennent, et en tout cas avant juillet, des précisions sur la manière de se battre dans l'Europe entière, de réunir les ailes nationales, les ailes européennes d'Air Inter et d'Air France seront présentées à l'ensemble du personnel.

Nous avons quelques mois pour rattraper trois années d'incurie, après les décisions irresponsables de nos précédents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU MARCHÉ DES VINS

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madalle.

**M. Alain Madalle.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ces jours derniers, la Commission européenne a publié les nouvelles propositions pour l'organisation communautaire du marché des vins. Vous en avez été, monsieur le ministre, stupéfait. Les élus, et notamment mes amis députés viticoles du Midi, en sont effarés et indignés. Les organisations professionnelles et les viticulteurs sont en plein désarroi.

Ainsi, rien n'a pu amener la Commission à retenir les revendications légitimes des viticulteurs fondées sur les efforts qualitatifs et structurels réalisés depuis les accords de Dublin pour réduire la production. Rien n'y a fait, ni le dialogue avec les organisations professionnelles, ni les négociations avec les élus, ni la volonté du Gouvernement français maintes fois exprimée par votre voix. Les propositions de mai 1994 sont les mêmes que celles de juillet 1993, avec l'arrachage comme élément principal de la régulation de la production.

On s'interroge. Aurait-on, à Bruxelles, décidé la mort de notre viticulture ? Vous le savez, monsieur le ministre, les viticulteurs ne veulent pas mourir. C'est pourquoi je vous demande avec angoisse, mais aussi avec espoir, quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour faire revenir la Commission sur ses propositions inacceptables et calmer ainsi l'inquiétude de nos viticulteurs. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, comme vous venez de le dire, il s'agit de la proposition présentée par la Commission...

**M. Louis Pierna.** Encore ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... proposition ou à partir de laquelle nous allons commencer à discuter.

La première organisation commune de marché à été discutée pendant sept années. On a pris le temps !

Les propositions formulées aujourd'hui ne nous donnent pas satisfaction.

Premièrement, l'organisation commune de marché telle que nous la connaissons et que nous la pratiquons est totalement inacceptable parce qu'inefficace. Nous avons donc demandé qu'elle soit réformée. Cette réforme devra s'articuler autour de quelques principes simples.

La France a pris conscience depuis l'accord de Dublin de 1984, c'est-à-dire depuis dix ans déjà, qu'il était nécessaire de faire évoluer ce secteur dans notre pays. C'est pourquoi nous avons réduit nos surfaces et maîtrisé les rendements, ce qui a entraîné une baisse de notre production de quelque 5 millions d'hectolitres. Pendant ce temps-là, celles des autres pays s'accroissaient. Par conséquent, il s'agit de retenir des références qui prennent en compte l'effort déployé par la France, depuis 1984. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faudra également tenir compte des pratiques œnologiques qui sont différentes d'un pays à l'autre.

Il faudra également que chaque pays assume ses responsabilités en cas de dépassement. Dans le texte qui est proposé, il est suggéré une sorte de mutualisation, de communautarisation du traitement des excédents. Chaque pays sera responsable une fois que les références seront arrêtées. Et puis, tout de même, pour qu'une organisation commune de marché ait toute sa crédibilité, il est nécessaire que l'on puisse contrôler régulièrement l'état de la situation. Aujourd'hui, la Communauté n'est pas en mesure d'assurer ce contrôle, c'est-à-dire d'appliquer les sanctions nécessaires.

Alors, sur tous ces points, et sur bien d'autres, nous serons fermes. C'est sur ces bases-là que nous allons engager la discussion. La première OCM a demandé sept années. Je crois qu'il faudra être plus rapide, mais je ne pense pas que, dans les six mois qui viennent - c'est-à-dire sous la présidence allemande -, nous arriverons à conclure. Ensuite, il y aura la présidence française, et je puis vous assurer que nous serons très fermes sur l'ensemble des points que je vous ai exposés. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Le Nay.

**M. Jacques Le Nay.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Dans quelques semaines auront lieu les élections européennes. Nul ne peut ignorer la place importante que prendront dans les débats la Bosnie et le Rwanda. Les mots ne suffisent plus pour décrire toutes les atrocités commises. Tous les jours, la presse en parle, la télévision les montre et des voix s'élèvent, de plus en plus nombreuses, et, surtout, impatientes pour réclamer des solutions. On nous interpelle, nous, les politiques, certains s'irritent, et d'autres s'interrogent sur notre détermination à ne pas laisser s'enliser les conflits.

Réagir, la France a su le faire. D'autres pays aussi, mais certains à reculons. Alors, chacun parle de l'Europe comme d'une force capable de faire pression dans les conflits internationaux. Mais en a-t-elle les moyens ? Les pressions diplomatiques sont-elles suffisantes pour faire fléchir les belligérants, comme vous venez de le faire entendre ? On peut se demander s'il existe vraiment une volonté européenne pour tenter de régler les conflits avant qu'ils ne soient engagés, mais surtout bien avant qu'il ne soit trop tard !

Monsieur le ministre, demain, nous allons voter. A la veille de déposer son bulletin dans l'urne, chaque citoyen ne peut que se tourner vers le Gouvernement et lui demander si les différentes actions diplomatiques engagées depuis des mois lui permettront d'entrevoir très vite la fin

des conflits. Pourra-t-on enfin donner tort à ceux qui vont jusqu'à dire aujourd'hui : « L'Europe se meurt à Sarajevo ? » (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, en substance, votre question est de savoir si l'Europe sert à quelque chose en matière de politique étrangère et de règlement des conflits internationaux.

Ma réponse est définitivement : oui ! Il faudrait quand même rétablir un certain nombre de vérités premières, à commencer par ce qui concerne la situation en Bosnie. Depuis plusieurs semaines - c'est peut-être transitoire, le feu couve, et cela peut changer demain - on ne s'y bat plus, et c'est l'un des résultats de l'action de la France et de la communauté internationale, tout particulièrement de l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette dernière, avec en bien des circonstances la France à sa tête, a pris toute une série d'initiatives.

Savez-vous qu'elle finance 70 p. 100 de l'aide humanitaire, que cela représente 400 millions d'ECU, 2,5 milliards de francs pour la seule année 1994 ? Je ne sais pas si les Français savent qu'ils paient effectivement cette quote-part ! Deuxièmement, l'Union européenne a envoyé sur le terrain 50 p. 100 des 30 000 Casques bleus, et les Français ne le savent pas non plus. Pourtant, près de 7 000 sont français.

Enfin, l'Union européenne a été à l'origine de toutes les initiatives diplomatiques, qui ont notamment abouti à la conférence de Genève du 13 mai dernier, laquelle, de mon point de vue, est un succès pour la démocratie française et pour la diplomatie européenne et qui peut constituer un pas en avant pour la paix.

**M. Robert-André Vivien.** Faites taire Bernard-Henri Lévy !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Ce n'est pas de ma compétence, monsieur le député !

Voilà ce que je voulais dire sur la Bosnie.

Nous ne nous sommes pas contentés d'agir sur ce dossier bosniaque. Je ne reviens pas sur ce que je viens de dire à propos du Rwanda, mais il faut savoir que l'Union européenne y est aussi très active en matière d'aide humanitaire.

Par ailleurs, je voudrais signaler que nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour prévenir la répétition de ces conflits. Les 26 et le 27 mai prochain, vont se tenir à Paris les premières réunions de la conférence sur la stabilité. C'est une initiative française, une idée du Premier ministre, M. Edouard Balladur, qui l'a exposée à cette tribune il y a un an, et que l'Union européenne a reprise à son compte. Elle va enfin se concrétiser la semaine prochaine. Elle permettra, je l'espère, de régler les problèmes de voisinage qui peuvent se poser en Europe centrale ou en Europe orientale. Toutes ces actions montrent que l'Union européenne, difficilement, trop lentement, mais concrètement, existe aujourd'hui.

Je terminerai en rappelant simplement un fait. Le traité sur l'Union européenne qui a mis en place les compétences de la Communauté en matière de politique extérieure et de sécurité commune, qui a créé le mécanisme qui permet de travailler ensemble, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Il a six mois d'existence. Qu'était le Marché commun, six mois après la signature du traité de Rome ? Il faudra encore beaucoup d'efforts pour donner à cette politique extérieure sa véritable consistance, mais

la direction est tracée. Alors, ce qu'il nous faut, monsieur le député, ce n'est pas de la démagogie - je ne dis pas cela pour vous, naturellement, mais j'en entends beaucoup en ce moment sur beaucoup d'écrans et de radios -, c'est de la ténacité et de la conviction. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Robert-André Vivien.** Faites taire M. Bernard-Henri Lévy ! C'est un lâche !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### BOSNIE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Van Haecke.

**M. Yves Van Haecke.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Elle porte sur la Bosnie.

Hier, les déclarations gouvernementales ont suscité des interrogations dans l'opinion. Ces interrogations sont légitimes. Pensons à nos soldats qui accomplissent là-bas une mission dangereuse que, tout à l'heure, M. le Premier ministre évoquait. Il est temps de clarifier à nouveau notre politique en Bosnie. Notre responsabilité y est grande, parce que c'est bien la France qui, depuis plusieurs mois, presse la communauté internationale d'agir, et c'est grâce à elle, au gouvernement français, à votre action personnelle, que l'Europe a renoué avec sa mission de paix que vous évoquiez à l'instant. Aujourd'hui c'est encore une fois la crédibilité de l'Europe qui est en jeu. Je vous pose donc les questions suivantes :

Quelle perspective peut-on attendre de la réunion de Genève de vendredi dernier ? Peut-on en escompter une véritable dynamique de paix ? Dans ce contexte, le retrait de nos forces est-il une hypothèse d'actualité ? Si oui, à quelles conditions et à quelle échéance ? Enfin, la levée de l'embargo sur les armes préconisée en France par plusieurs intellectuels et plusieurs responsables politiques est-elle compatible avec notre politique actuelle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Je ne voudrais pas mettre trop de passion dans ma réponse à cette question sur la Bosnie. Mais je ne vous cache pas que cela m'est un peu difficile parce que je me suis beaucoup engagé, depuis plus d'un an, dans la recherche d'une solution à ce conflit dramatique et que les leçons que j'entends en permanence, tout spécialement depuis quelques jours, me touchent. Mais enfin, en politique, on n'a pas le droit de se laisser émouvoir lorsqu'on assume les responsabilités qui sont les miennes.

Je voudrais simplement dire, sans être provocant, que tout ce qui a été fait depuis un peu plus d'un an et qui a permis d'avancer vers la voie d'une solution en Bosnie, l'a été grâce à la France. C'est à son initiative qu'a été votée au mois d'avril 1993 la résolution renforçant les sanctions à l'encontre de la Serbie. A l'époque, beaucoup de grandes puissances n'en voulaient pas. Ni la Russie, ni les États-Unis ! C'est parce que la France a insisté que ce dispositif a été mis en place, et on le sait à Belgrade. Alors, quand on vient aujourd'hui nous reprocher nos complaisances vis-à-vis de l'agresseur, permettez-moi de dire que c'est un peu « décalé » par rapport à la réalité !

C'est aussi à l'initiative de la France qu'a été votée la résolution sur les zones de sécurité. On s'en est beaucoup moqué à l'époque. Si nous ne l'avions pas fait il n'y aurait pas eu d'ultimatum à Sarajevo, ni - même s'il a été trop tardif, sans doute - à Gorazde.

C'est à l'initiative de la France et de l'Allemagne que le plan d'action de l'Union européenne a été élaboré et qu'il a servi de base à ce qu'ont décidé en commun vendredi dernier les Américains, les Russes et les Européens, et qui a donné lieu à la déclaration de Genève.

Je le répète, tout ce qui a été fait l'a été à notre initiative, et si on ne le sait pas, parfois, à Paris, permettez-moi de dire qu'on le sait ailleurs et qu'on l'apprécie.

**M. Alain Marsaud.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Alors, aujourd'hui, que faire ? Le choix est très simple. Lever l'embargo sur la fourniture des armes en Bosnie, c'est le choix de la guerre !

**M. Julien Dray.** Mais c'est la guerre !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Non, ce n'est pas la guerre ! Aujourd'hui, au moment où je parle, ce n'est pas la guerre ! Lever l'embargo sur la fourniture des armes, cela veut dire, si les mots ont un sens, que l'on va inciter les parties à la reprendre. Eh bien, je le dis de toute la force de ma conviction, c'est la solution de l'échec et du désespoir. Ce sera le retrait de la FORPRONU, la reprise des combats, la reprise des bombardements sur Sarajevo et l'escalade de la guerre dans toute la région. Cette solution est une fausse bonne solution et, pour ma part, je continue, quoi qu'il m'en coûte d'entendre des critiques ici ou là, à la combattre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Ce que je cherche à promouvoir en Bosnie, c'est une solution de paix ! Cette solution ne peut que reposer sur un compromis, aussi équilibré que possible. Vendredi dernier, les Américains, les Russes et les Européens, partant de points de vue très différents, sont arrivés à proposer une attitude commune en faveur de la cessation des hostilités, de la reconnaissance ou de l'affirmation de l'existence de la Bosnie comme Etat dans ses frontières internationalement reconnues, en faveur d'arrangement institutionnel entre les trois communautés qui existent en Bosnie, d'un arrangement territorial sur la base des pourcentages qui ont été acceptés par les parties.

Permettez-moi de raconter un souvenir. C'était à Genève le 29 novembre 1993. J'étais dans un petit bureau du palais des Nations. J'avais en face de moi, M. Izetbegovic, à côté, Klaus Kinkel, le ministre allemand. J'ai demandé au président Izetbegovic quelle était sa demande territoriale en Bosnie pour signer la paix. Il a pris un bout de papier et il a écrit : 33,3 p. 100. Je n'ai pas été le seul à le voir. Voilà pourquoi nous avons proposé les pourcentages de 51 et de 49 p. 100. Ils ne sont pas sortis de notre cervelle. Ils avaient l'accord des parties. Notre devoir, aujourd'hui, est-ce de les pousser à reprendre la guerre ou est-ce de les pousser à faire la paix sur la base que nous avons proposée ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Eh bien, mon choix à moi, il est fait et, quelles que soient les critiques, je continuerai dans cette voie. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

**M. Julien Dray.** Cela s'appelle Munich !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne suis pas sûr de réussir. Je dirai même qu'aujourd'hui les chances de réussite sont beaucoup plus faibles que les risques d'échec. Ce n'est pas une raison pour renoncer. Si nous échouions, si nous repartions dans un processus guerrier, alors, comme nous l'avons dit, le Premier ministre, le ministre d'Etat, ministre de la défense, et moi-même, le moment viendrait de se demander ce que font nos 6 900 Casques bleus en Yougoslavie. Ils ne sont pas là-bas pour s'exposer entre des camps qui se font la guerre, mais pour aider à faire la paix ! Voilà ce qui gouverne la diplomatie de la France. Celle-ci est claire, déterminée, et la France poursuivra dans cette voie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### FORCES FRANÇAISES OUTRE-MER

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Degauchy.

**M. Lucien Degauchy.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Elle concerne les forces françaises prépositionnées outre-mer.

Permettez-moi d'abord de saluer nos soldats qui, avec un courage exemplaire, oeuvrent au péril de leur vie, sur les théâtres d'opérations extérieures. A cet égard, les forces prépositionnées outre-mer jouent un rôle de plus en plus important dans de nombreuses parties du monde. Certaines de ces forces stationnent actuellement à Djibouti et dans d'autres pays d'Afrique où elles font en sorte d'assurer la stabilité de ces pays et d'apporter aide et soutien humanitaire aux populations. Elle sont la présence de la France en Afrique et contribuent à affirmer notre rang de grande puissance.

Nos troupes se sont illustrées au Rwanda, au Burundi, en Tanzanie, et plus récemment au Yémen. Elles ont ainsi évacué plus de 2 000 étrangers venant d'Aden, de Sanaa et des ports du Yémen Sud. Elles les ont hébergés et rapatriés dans des conditions particulièrement difficiles. Or, nous apprenons que des études sont actuellement menées concernant une diminution drastique de ces forces et notamment de celles qui sont stationnées à Djibouti. S'il est nécessaire, certes, dans la conjoncture actuelle, de réduire les dépenses, dans le cas présent, les économies réalisées seraient mineures et mettraient en péril notre rôle de grande puissance. De plus, une telle décision compromettrait la sécurité de nos ressortissants et pourrait apparaître comme un « lâchage » de l'Afrique. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer quant au maintien de nos forces prépositionnées, et notamment celle stationnées à Djibouti ? D'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

**M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.** Monsieur le député, vous comprendrez combien le ministre de la défense a été sensible à l'hommage que vous avez rendu aux forces qui, au cours des trente derniers jours, ont pu à la fois au Rwanda et au Yémen évacuer au cours de les deux opérations, par la voie aérienne ou par la voie maritime, 3 000 personnes parmi lesquelles, faut-il le rappeler, beaucoup d'étrangers et d'Africains. A l'heure qu'il est, la France déploie hors du territoire métropolitain 64 000 militaires. Pour vous donner un ordre de comparaison, c'est approximativement l'effectif de la marine nationale. A l'échelon des pays

d'Europe, ces forces représentent le rapport le plus important, et de loin, entre la population métropolitaine et les forces extérieures.

Forces de souveraineté : c'est le cas dans les départements et territoires d'outre-mer. Forces de présence : c'est le cas, par exemple, pour les 21 000 hommes que nous avons en Allemagne. Forces occasionnelles : c'est le cas des soldats français qui servent actuellement sous le casque bleu, et notamment des 6 800 hommes dont M. le Premier ministre a rappelé la présence en Yougoslavie. Forces maritimes, enfin, dans l'océan Indien, dans le Pacifique ou aux Antilles. Il s'agit donc d'un effort exceptionnel de notre pays.

En Afrique même, continent sur lequel vous avez centré votre regard, c'est 8 700 soldats français qui sont actuellement positionnés, dans des pays comme le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Tchad, la République centrafricaine et Djibouti.

A Djibouti, nous avons 3 700 soldats depuis l'indépendance de ce pays, qui est entouré de puissants voisins, notamment l'Éthiopie et la Somalie. Ces 3 700 soldats ont contribué, dans les dernières années, à de nombreuses opérations de protection et de sauvetage d'étrangers et, bien entendu, de Français. Ce fut le cas, en 1991, pour l'évacuation de Modajiscio et d'Addis-Abeba. Tout récemment, ce sont les forces françaises de Djibouti qui ont permis d'évacuer 1 500 personnes du Yémen en feu.

Il y a donc là, pour la France, une raison forte de maintenir des effectifs importants. Et lorsque ce volume de 3 700 hommes se trouve modifié, c'est uniquement, je vous prie de le croire, pour des raisons de gestion. Récemment, une compagnie du deuxième régiment étranger de parachutistes a été transférée, comme c'était normal, de cette République vers sa base de Calvi, et peut-être demain reviendra-t-elle. Il s'agit-là de mesures de gestion que je continuerai, bien entendu, à assumer.

Une simple remarque pour conclure, mais elle est d'importance. Nous avons dans l'Afrique subsaharienne 200 000 compatriotes, pas moins, et je crois que le premier devoir d'un Etat comme le nôtre, c'est la protection de ses ressortissants. Dans des pays que nos soldats aiment et qui les aiment, dans des pays où ils assurent une certaine forme de rayonnement français, nos forces armées - l'Assemblée nationale doit en avoir conscience -, c'est une partie de notre présence dans le monde et, pour ce qui concerne l'Afrique, c'est une partie de notre fraternité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Robert-André Vivien.** Vive les « marsouins » !

#### CALENDRIER DU VERSEMENT DES AIDES AUX AGRICULTEURS

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Delmar.

**M. Pierre Delmar.** Monsieur le ministre de l'agriculture, les aides compensatoires liées à la baisse des prix des céréales à paille et des protéagineux doivent être, en fonction de la nouvelle réglementation communautaire, versées entre le 15 octobre et le 31 décembre, et non plus à la livraison de la moisson. Ce décalage met en grave difficulté la trésorerie des agriculteurs.

Le Gouvernement avait, l'année dernière, mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le paiement à la date traditionnelle. Compte-t-il reconduire ce dispositif en 1994 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, nous comptons évidemment tenir les délais cette année encore et même, si possible, faire mieux.

Il vous faut savoir que les aides compensatoires représentent non seulement des sommes assez considérables, mais qu'elles impliquent une gestion très lourde puisque 600 000 dossiers sont à traiter d'ici au 15 octobre.

L'an passé, nous avons pris le pari que les versements seraient effectués immédiatement après le 15 octobre. Dans la semaine qui a suivi, les quelque 600 000 dossiers étaient traités. Nous réitérons cet engagement. Mais, compte tenu des sommes en jeu dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune, il est nécessaire d'arrêter un calendrier de versement pour l'ensemble des aides, car nos agriculteurs comptent maintenant sur elles dans la gestion de leur entreprise.

Je vous donne la primeur de ce calendrier, qui sera publié très prochainement.

Le 15 octobre, aura lieu comme prévu, le versement des aides compensatoires pour les grandes cultures.

Pour les oléagineux, une avance sera versée à partir de la deuxième quinzaine de juillet, le solde étant réglé au mois de mars.

Pour la prime compensatoire ovine, le premier acompte sera versé en juillet, le second en novembre et le solde au mois de mars.

Pour la prime aux bovins mâles, premier acompte en novembre, solde en juin.

Pour la prime à la vache allaitante, acompte en décembre, solde en juin.

Pour la prime à l'herbe, les versements s'échelonnent entre le mois d'août et le 15 octobre en fonction du dépôt des dossiers.

Enfin, l'indemnité spéciale montagne sera versée entre les mois d'avril et juin.

Désormais, les agriculteurs pourront tableer sur un calendrier précis. Les services des directions départementales de l'agriculture en sont informés et ce calendrier sera tenu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE A LA RÉUNION

**M. le président.** La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

**M. André-Maurice Pihouée.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, vous présentiez hier, lors de la communication hebdomadaire du Gouvernement, les mesures que vous avez envisagées pour freiner la progression de la délinquance en France et répondre ainsi à la demande d'un nombre important de nos concitoyens en ce qui concerne leur sécurité.

A cette occasion, vous nous avez signalé que l'on constatait un ralentissement significatif de la délinquance en métropole, ce dont je ne peux que me réjouir.

Malheureusement, l'île de la Réunion, dont je suis un des représentants, n'a pas encore réussi à ralentir la progression de ce phénomène. Bien au contraire, les derniers chiffres connus sont alarmants.

Si l'on ne peut qu'être satisfait des mesures proposées dans le cadre du plan départemental de sécurité présenté récemment par le Gouvernement, il est nécessaire égale-

ment que celui-ci prenne conscience des particularités de la Réunion, telles que les problèmes spécifiques liés à l'alcoolisme et à la consommation de drogue, en particulier de la drogue locale qu'est le zamal.

Dans ces conditions, ne serait-il pas efficace et surtout complémentaire d'associer à ces mesures la mise en place d'un service régional de police judiciaire ? Celui-ci permettrait en particulier de centraliser les informations de nature financière ou criminelle. Ne vaut-il pas mieux, en effet, travailler en amont, avant que n'apparaisse la grande délinquance ?

Par ailleurs ne serait-il pas important de mettre en place à la Réunion une compagnie d'intervention en remplacement de la CRS dissoute ? Cette compagnie serait chargée de l'ordre public dans le cadre du plan départemental de sécurité.

Enfin, dans le cadre de l'extension des compétences de la police nationale dans le secteur du Chaudron, quels moyens lui seront attribués ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur le député, la sécurité, à la Réunion comme dans l'ensemble de l'outre-mer, relève de la compétence du ministre des départements et territoires d'outre-mer. En son absence - il vient de s'envoler avec le Premier ministre pour les Antilles - il m'a chargé de vous transmettre sa réponse, qui comporte deux éléments.

Premièrement, la création d'un service régional de police judiciaire est généralement liée à l'existence de problèmes de terrorisme ou de trafic de stupéfiants. Ce n'est pas le cas à la Réunion. En revanche, M. Perben a signé, ces jours-ci, un arrêté créant une sûreté départementale sur le ressort des deux tribunaux de grande instance, Saint-Pierre et Saint-Denis.

Deuxièmement, le plan départemental de sûreté, mis en place avec les partenaires locaux, a pour premier objet non pas la répression, mais la prévention. Celle-ci passe essentiellement par la lutte contre la délinquance sur la voie publique - 25 p. 100 des intéressés sont malheureusement des mineurs - par la lutte contre les abus sexuels, commis le plus souvent dans la cellule familiale mais qui, grâce à une prise de conscience, sont aujourd'hui dénoncées ; par la lutte contre l'alcoolisme, d'autant plus grave que la jeunesse consomme des rhums de mauvaise qualité ; enfin par la lutte contre les stupéfiants, en particulier contre une sorte de cannabis locale.

En ce qui concerne la répression, les services de police ont fait l'objet d'une réorganisation, accompagnés de nouveaux moyens octroyés par le ministre d'État.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que le ministre des départements et territoires d'outre-mer m'a prié de vous transmettre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### POUVOIRS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Grégoire Carneiro.

**M. Grégoire Carneiro.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

Dans quelques semaines, nous allons renouveler le Parlement européen. La France entend contribuer à une Europe plus forte en matière économique et sociale et où la paix serait mieux garantie.

Malheureusement l'Europe, ce n'est pas seulement le Parlement, c'est aussi la Commission de Bruxelles, qui nous a habitués, depuis de nombreuses années, à l'exercice de sa suprématie. Selon nous, la Commission doit retrouver la place qui est la sienne, celle d'une technocratie dont la fonction est simplement de mettre en forme et non de décider.

Or deux décisions qu'elle a récemment prises nous semblent particulièrement contestables. La première, celle du 27 avril, tend à autoriser les liaisons entre Londres et Orly, plate-forme interne qui serait ainsi ouverte aux compagnies anglaises. La seconde, celle du 11 mai, enjoint à la France de réduire de 10 millions d'hectolitres sa production de vin.

Nous ne voudrions pas, même si nous sommes profondément européens, que l'Europe menace, par des décisions de ce type, notre économie et nos emplois. Nous ne voudrions pas que l'Europe ressemble, dans quelques années, à une sorte de Radeau de la Méduse dérivant au gré du vent de la technocratie de Bruxelles.

Ma question est donc la suivante : quelles mesures peut-on envisager pour éviter cette dérive ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faut réviser le traité de Maastricht !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, en l'absence de mon collègue Alain Lamassoure (*Rires et exclamations*)...

**De nombreux députés.** Il est là !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Ah ! je ne l'avais pas vu ! Mais s'il veut répondre...

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.** Je vous en prie.

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Donc, en présence de mon collègue Alain Lamassoure (*Sourires*), j'ai à vous répondre, monsieur le député, sur une affaire que je suis depuis un an.

La décision concernant l'aérien qui vient d'être prise par la Commission et qui enjoint à la France d'ouvrir sans délai Orly-Londres et, dans six mois, Orly-Marseille et Orly-Toulouse, se fonde sur deux acceptations du Gouvernement français données en 1990 et 1992. Si nous discutons l'interprétation de la Commission, c'est-à-dire l'ouverture en 1993 et non pas en 1997, et si nous avons saisi la Cour de justice européenne à ce sujet, nous reconnaissons que, sur le fond, la Commission n'a fait que se prononcer dans le cadre des accords donnés par les ministres français de l'époque.

**M. André Santini.** Ministres socialistes !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Par malheur, ou par bonheur, ce n'est donc pas la Commission qui doit être critiquée, mais nos prédécesseurs.

Quant aux problèmes politiques d'avenir, à un moment où l'ensemble du peuple français est appelé à voter et où toutes les listes électorales européennes prennent position sur le sujet capital du rôle de la Commission et du contrôle démocratique, vous comprendrez que le Gouvernement soit mal placé pour se prononcer lui-même, alors même que chaque liste, chaque

soir, se prononce, et que les Français doivent choisir dans quelle Europe ils veulent vivre : certainement pas, messieurs les socialistes, dans l'Europe caricaturale et ultralibérale que vous avez laissé faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## LIAISONS MARITIMES AVEC LA CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pasquini.

**M. Pierre Pasquini.** Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, êtes-vous disposé à légiférer ou à nous permettre de le faire, comme nous le souhaitons depuis de multiples années, pour mettre fin une fois pour toutes à l'isolement dans lequel se trouve la Corse lorsqu'intervient une grève des transports ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous ne sommes absolument pas concernés par les conflits qui peuvent survenir à Marseille entre un syndicat de dockers et les marins d'une compagnie desservante. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Pourquoi levez-vous les bras, chers collègues ? Nous sommes les victimes d'un conflit sectoriel qui l'emporte sur des intérêts légitimes qui lui sont étrangers.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la démocratie ?

**M. Pierre Pasquini.** Voulez-vous un exemple ? Jeudi dernier, à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler le « pont » de l'Ascension, nous attendions 20 000 touristes et 1 000 voitures lorsque les dockers d'un syndicat - la CGT, bien sûr - ont déclenché une grève.

**M. Jean Tardito.** Il n'y avait pas qu'eux !

**M. Jean-Claude Lefort.** Le syndicat des travailleurs corses également !

**M. Pierre Pasquini.** Vous pouvez lever les bras, cela ne m'empêchera pas de vous dire que, depuis le mois de février jusqu'à la semaine dernière, la CGT a déposé chaque jour un préavis de grève, uniquement pour la forme. C'est honteux ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Tardito.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Claude Lefort.** Liberticide !

**M. Pierre Pasquini.** La SNCM a saisi le tribunal des référés de Marseille, qui a déclaré la grève illégitime. Et je suppose, messieurs qu'en votre qualité de parlementaires, vous êtes respectueux des lois de notre pays.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous pas !

**M. Pierre Pasquini.** A partir du moment, monsieur le ministre, où nous ne sommes plus en matière de grève mais en matière d'abus du droit de grève, est-il est permis de vous rappeler que la Constitution, les Constitutions depuis la guerre...

**M. Jean-Pierre Brard.** Celle de l'an II est la meilleure !

**M. Pierre Pasquini.** ... disposent que le droit de grève doit être respecté, mais dans le cadre des lois qui le réglementent.

Allez-vous, une fois pour toutes, réglementer ce droit avant que vous n'ayez plus de flotte ? Il n'y a pas tellement d'années, notre pays avait la quatrième flotte marchande du monde.

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Pasquini.

**M. Pierre Pasquini.** Le France, le Normandie, l'Île-de-France étaient l'orgueil de notre pays et la fierté des marins.

**M. le président.** Je vais être obligé de vous interrompre !

**M. Pierre Pasquini.** J'en termine. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

A l'heure actuelle, la flotte française est réduite aux quatre ou cinq navires qui naviguent entre Marseille, Nice et la Corse. Avant que vous n'ayez plus de bateaux, voulez-vous, une fois pour toutes, ou bien légiférer, ou bien nous permettre de le faire, car les parlementaires de la Corse déposent, chaque année, des propositions de loi, en l'occurrence avec le soutien de tout le groupe RPR (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

**M. José Rossi.** Et du groupe UDF !

**M. Pierre Pasquini.** Je suis très content que vous vous agitiez, messieurs : c'est que je touche un point sensible !

**M. le président.** Monsieur Pasquini, je dois vous interrompre !

**M. Pierre Pasquini.** J'ai terminé ! Tout ce que nous sollicitons...

**M. le président.** Puisque vous avez terminé, je vais donner la parole à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Robert-André Vivien.** Faites d'abord taire les mutins de la mer Noire ! C'est le cuirassé Potemkine (*Rires*).

**M. Bernard Bosson,** ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, ce qui s'est passé il y a quelques jours est, comme vous l'avez dit, parfaitement inadmissible. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A l'occasion des premiers voyages d'un navire neuf de la SNCM garantissant l'avenir de cette compagnie et des marins, et alors même qu'un accord avait été passé avec les deux syndicats concernés...

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est bateau ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** ... à propos d'un différend concernant la présence ou non de deux marins sur un équipage de trente-deux lorsqu'il y a moins de cent cinquante passagers à bord de ce navire, une grève illicite, ayant les conséquences les plus graves pour l'île de Beauté - dont nous sommes parfaitement solidaires en métropole - et pour la compagnie, a été déclenchée.

Monsieur le député, la loi existe. La grève était parfaitement illégale. Les tribunaux saisis l'ont condamnée et ont imposé la reprise du travail, qui a eu lieu.

Grâce à cette reprise, et donc à nos lois, le dialogue est en cours et je crois savoir qu'hier soir il s'est déroulé dans de bonnes conditions. Monsieur le député, la leçon première que tire le Gouvernement...

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est qu'il faut négocier !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** On ne négocie pas lorsque quatre-vingt-quinze préavis de grève successifs sont déposés et après une condamnation par les tribunaux ! Je ne comprends d'ailleurs pas que des membres de la représentation nationale soutiennent une grève illégale condamnée par les tribu-

naux français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, concluez, je vous prie.

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Au nom d'une certaine idée de la marine française, j'invite solennellement les marins et les syndicats de cette compagnie à faire preuve d'un esprit de responsabilité. En effet, la concurrence sur les liaisons avec la Corse s'exercera vite. Les marins ont l'avenir de leur métier entre leurs mains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

3

### DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LA LIBÉRATION DES OTAGES À SARAJEVO

**M. le président.** Mes chers collègues, je donne quelques instants la parole à M. le ministre des affaires étrangères. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

S'il vous plaît, écoutez-le. Le sujet le mérite.

**M. Christian Bataille.** C'est une honte !

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** J'ignore si c'est une honte. Je réponds en tout cas volontiers à l'invitation du président pour vous annoncer simplement que nous venons d'apprendre de Sarajevo la libération des onze otages de Première Urgence. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent longuement.*) Ils sont actuellement en cours de transfert et je pense qu'ils seront à Paris dans les prochaines heures.

Cette libération est le résultat des efforts que le ministre d'Etat, ministre de la défense, ses collaborateurs, ainsi que les diplomates du Quai d'Orsay ont déployés depuis maintenant près de deux mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

4

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

**M. le président.** Nous reprenons les questions au Gouvernement.

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à Mme Janine Jambu.

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre des affaires sociales.

L'ensemble de la population, confrontée aux conséquences de votre politique, subit de plein fouet les baisses de remboursements des médicaments et les limitations

des dépenses de la sécurité sociale. Trois projets de loi du Gouvernement, dont l'un a déjà été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale la semaine dernière, et contre lequel seul le groupe communiste a voté, menacent la sécurité sociale dans son existence même. La raison invoquée est le déficit de la sécurité sociale. Mais d'où vient ce déficit, si ce n'est du chômage et des multiples exonérations des cotisations patronales sous couvert de lutte pour l'emploi ? En 1992, le déficit de 14 milliards de francs était l'équivalent des exonérations des cotisations, dont on connaît le résultat... Alors que le chômage coûte, chaque année, 400 milliards de francs à la France, les entreprises, selon les comptes de la nation, ont mis 152 milliards de francs de côté en 1993.

Dans la logique du traité de Maastricht, condamné aujourd'hui, rappelons-le, par 52 p. 100 de Français, selon un récent sondage, et par lequel les gouvernements européens voudraient imposer à l'ensemble des peuples une réduction des dépenses sociales, vous offrez aux compagnies d'assurances françaises et internationales d'investir plus encore sur le marché de la santé.

Si votre projet aboutissait à l'éclatement de la sécurité sociale, ce serait dramatique pour des millions de gens qui verraient leur couverture sociale remise en cause. A l'heure où le développement des connaissances permet de combattre de nouvelles maladies, mais où l'on dépense des centaines de milliards de francs pour le surarmement, et où les grandes entreprises gaspillent plus de 600 milliards de francs par an dans les spéculations diverses, notre pays ne pourrait plus se payer la sécurité sociale mise en place au sortir de la guerre dans un pays dévasté.

A l'initiative du groupe communiste, se sont réunis la semaine dernière, dans l'enceinte de cette assemblée, près de 200...

**M. le président.** Madame, je suis obligé de vous interrompre. M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale va vous répondre. Je pense qu'il a bien saisi votre propos. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, je n'ai pas dépassé mon temps de parole. Je souhaite terminer mon intervention.

**M. le président.** Non. Sinon, c'est le temps de parole du groupe socialiste qui s'en trouvera forcément diminué.

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**Mme Janine Jambu.** Ce n'est pas normal ! C'est scandaleux ! Je n'ai pas dépassé les deux minutes et demie dont je dispose ! Vous êtes un machiste, monsieur le président !

**M. le président.** Pour des raisons d'équité, je suis contraint de procéder ainsi, madame ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** Vous êtes partial, monsieur le président !

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Si tant est, madame le député, que vous me permettiez de vous répondre, je voudrais vous communiquer, Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville débattant en ce moment même de la bioéthique au Sénat, quelques éléments de nature à vous rassurer.

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, ce procédé est anormal. Dans cette assemblée, on coupe la parole à certains députés alors qu'on en a laissé d'autres s'exprimer longuement avant ! Est-ce donc cela la démocratie pour

vous? (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** La démocratie, c'est aussi de respecter les temps de parole! Sans me substituer au président de séance, puis-je vous faire observer, madame Jambu, que le groupe socialiste, dont les questions viennent après les vôtres, doit aussi s'exprimer? C'est aussi cela la démocratie! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Cela étant, pour en revenir à votre question, le projet présenté par Mme Veil, non seulement ne menace pas la sécurité sociale, mais la conforte tout en respectant le caractère obligatoire des régimes sociaux et l'unité du régime général, et en préservant l'organisation par branches et la gestion des conseils par les partenaires. La philosophie de ce projet est de laisser l'excédent de la branche famille à la famille. A cet égard, madame Jambu, permettez-moi de m'étonner devant les familles françaises qui nous écoutent: en quoi trouvez-vous anormal de laisser les excédents de la branche « famille » à cette branche? Est-ce donc que vous préférez que ceux-ci soient redistribués à d'autres branches de la sécurité sociale?

**Mme Janine Jambu.** Je n'ai pas eu le temps d'aller jusqu'au bout de mon propos. Vous répondrez à une question que je n'ai pas posée! Vous dites n'importe quoi!

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Le projet de loi vise encore, j'aimerais le rappeler à la représentation nationale qui, contrairement à vous, madame, y sera sans doute sensible, à revaloriser le rôle du Parlement dans le dialogue entre la sécurité sociale et le Gouvernement. Il y sera désormais associé, ce qui n'était plus le cas depuis 1945. Bien sûr, les caisses jouiront toujours de leur autonomie de gestion. Là encore, je laisse juge la représentation nationale d'apprécier si oui ou non le fait de demander au Parlement de participer avec le Gouvernement à ce débat sur la sécurité sociale constitue une avancée! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### DÉRÈGLEMENTATION AÉRIENNE

**M. le président.** La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Une question préalable, monsieur le président: de combien de secondes exactement puis-je disposer?

**M. le président.** Vous avez deux minutes et demie, comme tout le monde! (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**Mme Janine Jambu.** Ah, non, pas comme tout le monde!

**M. le président.** J'ai laissé un temps de parole supplémentaire à Mme Jambu!

**Mme Janine Jambu.** Non! De tels propos sont scandaleux!

**M. le président.** Monsieur Asensi, vous avez déjà pris trente secondes sur votre temps de votre parole.

**M. François Asensi.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Patrick Balkany.** Il s'est déjà exprimé!

**M. François Asensi.** Monsieur Bosson, j'ai bien entendu votre réponse sur le conflit d'Air Inter, mais vous ne m'avez pas convaincu. Je considère, pour ma

part, que la colère des salariés d'Air Inter est parfaitement légitime et je les soutiens totalement ainsi que mon groupe pour l'action qu'ils mènent. Ils font preuve de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez reproché au gouvernement précédent le fameux « troisième paquet », et je partage votre avis. Mais, monsieur le ministre, ce qu'un gouvernement a fait, un autre peut le défaire.

Dans la mesure où, dans cet hémicycle, une majorité seule se dégage contre la déréglementation et le « troisième paquet » et se déclare prête à donner un mandat au Gouvernement pour imposer un moratoire en attendant qu'il y ait une nouvelle négociation, êtes-vous prêt, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement, à négocier ce moratoire auprès de la Commission de Bruxelles...

**M. Rémy Auchedé.** A faire table rase!

**M. François Asensi.** ... qui impose son diktat? (« Très bien! » sur les bancs du groupe communiste.)

Je tiens à faire observer que la majorité qui vous soutient a repoussé hier en commission de la production une proposition de commission d'enquête parlementaire que j'ai signée avec mes collègues du groupe communiste et tendant à faire la lumière sur la déréglementation. (« Eh oui! » sur les bancs du groupe communiste.)

Monsieur Bosson, acceptez-vous donc ce moratoire et une conférence internationale qui réunirait les Etats et les syndicats afin d'examiner dans quelles conditions peut s'exercer aujourd'hui en Europe la concurrence, une concurrence qui tienne compte des hommes, ce qui est, à mes yeux, l'élément essentiel.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, dans le cadre des traités que la France a ratifiés, des gouvernements ont créé, au nom de la France, des règles européennes qui s'imposent à nous. Pour revenir en arrière, il nous faut une majorité qualifiée contre.

**M. Alain Bocquet.** Vous l'avez la majorité!

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Depuis ma prise de fonction, tentant de revenir sur un ultralibéralisme absolu et totalement débridé qui a été accepté au nom de la France...

**M. Patrick Balkany.** Par les socialistes!

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** ..., je me bats pour refuser le protectionnisme duquel naît le déclin et nous avons trop souffert du protectionnisme et du manque de modernité. Mais si nous refusons l'ultralibéralisme, c'est pour favoriser une concurrence maîtrisée, loyale et saine.

**M. Jean-Claude Lefort.** Avec quels moyens?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Sans vous attendre, j'ai déposé devant mes collègues du Conseil européen depuis le mois d'octobre - mais peut-être ne le savez-vous même pas - un mémorandum aérien...

**M. Jean-Claude Lefort.** Nous l'avions demandé!

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** ... qui a été soutenu par plusieurs pays, mais nous ne sommes pas près aujourd'hui d'avoir une majorité suffisante.

**M. François Asensi.** Vous l'avez au Parlement, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Nous avons la majorité suffisante pour empêcher que certaines décisions soient prises - c'était donc déjà possible en 1990, 1992 - ...

**M. Christian Bataille.** Vous êtes minoritaires par rapport aux autres !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** ... mais pas pour revenir sur celles que les socialistes ont acceptées. Nous continuons le combat.

**M. Rémy Auchedé.** Et Maastrich ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Cela n'a rien à voir avec Maastrich !

Nous nous battons pour trouver un avenir à Air Inter. Nous nous battons pour l'ouvrir sur l'Europe, ce qui n'a pas été fait. Nous nous battons pour développer, au sein du groupe Air France, entre Air Inter et Air France les synergies nécessaires, les produits nouveaux. Nous présenterons des propositions au mois de juillet.

**M. Jean-Claude Lefort.** Répondez à la question !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Très sincèrement, je considère qu'il est grave et parfaitement condamnable d'avoir signé l'ouverture la plus totale en renonçant à toutes les valeurs de notre République tout en cachant à Air Inter la réalité. En trois ans, nous aurions eu le temps de nous préparer. Aujourd'hui, c'est plus difficile.

Que ceux qui, hier, ont accepté n'importe quoi ou qui les ont soutenus, ne viennent pas maintenant nous donner de leçons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste, et d'abord à celle de M. Marius Masse.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le président, la manière dont la séance s'est déroulée fera que, dans quelques instants, cette séance ne sera plus retransmise à la télévision.

Demain après-midi, le président du CSA a convoqué le directeur d'une chaîne pour lui faire part de l'indignation du Conseil devant l'atteinte portée à l'expression plurielle dans ce pays. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Patrick Balkany.** Vos amis du CSA !

**M. Martin Malvy.** La manière dont vous avez présidé, monsieur le président, en accordant aux groupes de la majorité un temps de parole anormalement long, privera, une fois encore, l'opposition de son droit d'expression.

Le groupe socialiste ne posera donc pas ses questions et cette affaire sera débattue devant le bureau de l'Assemblée ou en conférence des présidents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.*)

5

## AGRICULTURE

### Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'agriculture et le débat d'orientation sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avoir une ambition pour l'agriculture française, c'est d'abord la reconnaître comme l'un des fondements de notre société, et partant de notre économie.

Oui, je l'affirme, l'agriculture n'est pas une activité en déclin qui serait condamnée par la modernité. Elle n'est pas une activité de loisirs, de subsistance. Elle n'est pas non plus une activité de jardinier. Elle est une activité économique à part entière qui aujourd'hui et demain, encore plus qu'hier, sera l'un des principaux fers de lance de notre économie nationale.

C'est à cette condition, et à cette condition seule, qu'elle continuera à faire de la France un pays d'exception par la diversité et la beauté de ses paysages, son art de vivre, la qualité de son environnement, l'équilibre de ses territoires, la richesse de son patrimoine.

Telle est ma conviction, une conviction enracinée également dans mon expérience d'élu local.

Telle est mon ambition, celle que je me suis forgée depuis un an dans l'observation des formidables capacités de notre agriculture, de nos entreprises agro-alimentaires, de notre agro-industrie, de notre enseignement, de notre recherche.

La question n'est pas de savoir combien il y aura d'exploitants demain, ni combien il en faudrait théoriquement demain pour nourrir la France ou l'Europe. Ni la démographie, ni la prévision économique ne fondent à elles seules une politique même si elles permettent de l'éclairer. La seule question qui est importante à mes yeux est de savoir ce que nous voulons. Après y avoir répondu et seulement après, nous pourrions savoir par la confrontation avec les réalités si notre volonté peut être une ambition réaliste ou non.

Peut-on imaginer pour les quinze ans à venir le maintien d'une agriculture aussi diversifiée qu'aujourd'hui et enracinée dans des terroirs régionaux bien typés ? Je le crois.

Peut-on imaginer une agriculture conciliant performance économique et gestion de l'espace ? J'en suis convaincu.

Peut-on imaginer une agriculture économe, compétitive et non productiviste ? J'en suis persuadé.

Peut-on croire à une autre agriculture, à une agriculture présente sur tous les marchés, conquérante et à la fois respectueuse, soucieuse de sauvegarder ce que représente le patrimoine national du goût, de la gastronomie française ? J'en suis convaincu.

Mesdames, messieurs les députés, ce débat doit être l'affirmation de cette ambition. Il le sera car il a été préparé avec le plus grand soin.

Dans chaque organisation professionnelle, un débat interne s'est instauré, passionné et passionnant. Je veux saluer ici la lucidité dont elles ont fait preuve pour aborder de manière prospective les difficiles problèmes de l'agriculture de demain.

Vous avez conduit vous-mêmes, dans chacun de vos groupes parlementaires à l'écoute des agriculteurs que vous cotoyez comme des représentants professionnels un travail de réflexion et de proposition dont je vous suis reconnaissant. Mesdames, messieurs les députés, ce débat est donc d'abord le vôtre. Sachez que le Gouvernement et le ministre de l'agriculture et de la pêche en attendent vraiment beaucoup.

Comment faire en sorte que notre agriculture soit la plus performante d'Europe, secteur par secteur, et constitue le socle de toute politique de gestion, d'occupation de l'espace ?

Etre performante et tenir le territoire ! Comment faire en sorte que chaque exploitation, chaque entreprise soient en mesure, en capacité de remplir cette double mission ? L'objet de ce débat est bien de nous éclairer sur les voies et les moyens d'y parvenir.

Des exploitations et des entreprises performantes, tel doit être notre premier objectif. L'efficacité économique ne peut et ne doit pas être l'apanage d'une minorité d'exploitations. Elle doit être recherchée par toutes. Il nous appartient non seulement d'accompagner, mais aussi d'orienter cette démarche afin que chaque entreprise, chaque exploitation puisse trouver le marché qui est naturellement le sien, s'adapter à son évolution et en conquérir de nouveaux.

Dans cette perspective, une politique différenciée des soutiens et des prix, la recherche systématique de la valeur ajoutée, l'allègement des charges seront les trois axes de ma réflexion aujourd'hui devant vous.

Avant de développer ces trois axes, je soulignerai trois préalables qui sont cependant nécessaires au succès de toutes nos entreprises.

Premièrement, maintenir et renforcer la cohésion politique de l'Union européenne. Sans cette cohésion rien ne sera possible.

La présidence allemande et la présidence française, qui suivra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995, seront essentielles à cet égard. Je n'hésite pas à dire que l'agriculture européenne et française y jouera son avenir.

Ce débat s'inscrit ainsi dans cette perspective et constitue l'une des étapes principales de la préparation de ces échéances que le Gouvernement a d'ores et déjà engagées.

Deuxièmement, savoir anticiper sur les évolutions futures de l'environnement international. Certes l'horizon s'est bien dégagé.

Les règles du jeu sont, sinon satisfaisantes du moins fixées pour une période minimum de neuf ans, après la signature des accords du GATT et l'aménagement de la réforme de la PAC. Mais de nombreux éléments d'incertitude subsistent encore : les conséquences effectives de l'élargissement actuel et les interrogations résultant de nouvelles candidatures ; l'évolution économique des pays de l'Est et plus généralement des grands ensembles régionaux des pays tiers ; l'évolution des parités monétaires.

La réforme de la PAC avait été mal conclue en mai 1992, les négociations du GATT mal engagées avec le pré-accord de Blair House en novembre 1992, car la France n'avait pas su anticiper à ce moment-là.

Plus le monde est mouvant, plus notre effort de discernement doit être important.

Notre capacité d'observation, d'analyse, de prospective doit être impérativement renforcée.

A l'initiative du Premier ministre, nous avons mis en place le comité de suivi du volet agricole du GATT.

Je propose donc qu'au prix de quelques ajustements dans sa composition pour y associer le secteur aval notamment, il soit désormais cet observatoire permanent de l'actualité et des évolutions internationales dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Dans le même esprit, au sein du ministère, je vais installer d'ici l'été un comité scientifique réunissant experts et directions de mon administration.

Une telle instance technique devra avoir notamment pour mission de constituer une des forces d'expertise et de prospective du comité de suivi agricole du GATT.

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Troisième préalable : consolider l'œuvre accomplie en un an dans le cadre de l'achèvement et de l'aménagement de la réforme de la politique agricole commune, d'une part, des accords de Marrakech, d'autre part.

Sur ce dernier aspect de notre politique internationale nos orientations ont été clairement et nettement définies par le Premier ministre et mes collègues, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des affaires européennes à l'occasion de la signature des accords du GATT.

Il importe d'en rappeler deux éléments, sans doute par trop passés inaperçus, essentiels au regard des enjeux agricoles : la mise en place de l'organisation mondiale du commerce ; la mise à l'étude dans ce cadre d'une « clause sociale ».

Au sein de l'Union européenne, un travail considérable est encore nécessaire pour parachever et aménager la réforme de la politique agricole commune.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Ce travail doit se faire dans le respect des principes essentiels qui ont fondé la construction de notre politique agricole commune, c'est-à-dire la préférence communautaire...

**M. Philippe Vasseur.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... et la solidarité financière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je souhaiterais voir se développer au sein de l'Union européenne pour les deux années 1994-1995 les axes forts suivants.

En premier lieu, trois chantiers revêtent une particulière importance et sont donc prioritaires : l'organisation commune du marché des vins, l'OCM des fruits et légumes, l'OCM de la viande bovine.

Le calendrier de négociation de ces réformes doit maintenant être arrêté. J'entends qu'il soit respecté, mais j'entends aussi que les efforts de la France pour anticiper sur les évolutions souhaitables soient reconnus. J'ai récemment exprimé ma détermination à l'occasion des premières propositions de la France sur l'OCM viticole. Nous serons très fermes à cet égard.

**M. François-Michel Gonnot.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il est nécessaire également d'assurer la mise en cohérence de la politique agricole commune et de la politique structurelle et régionale.

Cette cohérence était implicitement recherchée dans les travaux des instances européennes qui ont préparé tant la réforme de la PAC que celle des fonds structurels.

Elle a été perdue souvent de vue sur le plan tant de la réflexion que de notre action. Nous avons peut-être par trop négligé l'importance pour notre agriculture des politiques définies et mises en œuvre dans le cadre, par exemple, de l'objectif 5a. Il faut s'interroger sur l'adéquation entre certaines mesures existantes depuis de nombreuses années et les objectifs poursuivis.

Un tel examen pourrait avoir des conséquences sur l'équilibre budgétaire actuel entre la section garantie et la section orientation du FEOGA.

Par ailleurs, la gestion quotidienne de la politique agricole commune doit être inspirée par les deux principes suivants : pérennité de la PAC et subsidiarité dans sa mise en œuvre.

Concernant la pérennité de notre politique, les compléments au revenu que représentent les aides directes instituées par la réforme de la PAC constituent pour l'avenir, c'est évident, l'un des piliers de l'équilibre financier des exploitations. En conséquence, la France sera très attentive à ce que les moyens budgétaires nécessaires assurent effectivement la pérennité de cette politique, conformément aux engagements réitérés lors du sommet européen de Bruxelles en décembre dernier, quand nous avions confirmé qu'il n'y aurait pas un hectare de jachère supplémentaire.

Par ailleurs, l'ampleur des redistributions de crédits, notamment à travers les aides compensatoires, nécessite à l'évidence des procédures de contrôle efficaces et surtout équitables. Elle n'exige pas forcément quarante pages de circulaire de la Commission pour gérer l'instruction dans les moindres détails de chaque dossier, surtout lorsque l'on sait pertinemment que certains pays ignorent parfois délibérément ces mêmes règles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Philippe Vasseur.** Il faut le dire à M. Delors !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Notre mot d'ordre en ce domaine doit être : plus d'équité dans les contrôles, plus de liberté d'administration et de gestion aux pays membres et, en un mot, plus de subsidiarité.

Mesdames et messieurs les députés, après avoir souligné ces trois préalables nécessaires au succès de nos entreprises, je dirai que leur combat pour gagner des parts de marché doit être mené sur plusieurs fronts à la fois international, européen et national, selon des politiques différenciées par secteur, en utilisant de façon combinée ou spécifique les trois leviers suivants : développer nos parts de marché, avoir le réflexe de la valeur ajoutée et alléger les charges.

**M. Patrick Hoguet.** Excellent !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Le premier impératif est de développer nos parts de marché. Il nous conduit à explorer l'ensemble des voies et moyens qui nous permettront de surmonter les contraintes des accords agricoles du GATT ou de la PAC réformée, et d'exploiter toutes les marges de croissance qui nous sont ouvertes.

Formidable réussite de ces trente dernières années, levier économique indispensable à la survie d'une entreprise agricole sur quatre, l'exportation est devenue plus que jamais un des fondements de notre politique agricole et alimentaire. Nous devons, à cet égard, avoir l'ambition,

pour les dix années à venir, de permettre à la France, deuxième puissance exportatrice mondiale, de conquérir de nouveaux marchés et de doubler notre excédent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Parler d'évolution des modes de gestion de la PAC, c'est notamment traiter de cette question qui met en jeu tout à la fois la maîtrise des productions, leur compétitivité, leur localisation sur le territoire et, bien entendu, l'objectif recherché, le revenu réel des agriculteurs.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Or la gestion actuelle de la PAC ne traite que du premier aspect évoqué, c'est-à-dire la maîtrise des productions, car il s'agissait pour les gestionnaires de la Commission de limiter impérativement les dépenses agricoles et la dérive budgétaire.

Les nouvelles règles du jeu fixées par le GATT nous obligent à faire évoluer de façon significative un système de gestion conçu de façon monolithique. En ce domaine extrêmement sensible, je privilégierai, pour ma part, une approche pragmatique, globale et différenciée. Aussi, dans cet esprit, parmi les politiques que nous aurons à développer, trois d'entre elles me paraissent mériter une attention particulière : consolider et augmenter nos parts de marché dans l'Union européenne, affirmer une volonté commerciale nouvelle, exporter aussi sans restitution sur le marché mondial.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** La consolidation et l'augmentation de nos parts de marché dans l'Union européenne doivent constituer bien évidemment une priorité. En effet, vous le savez, nos exportations intra-communautaires représentent 70 p. 100 des exportations globales françaises, soit 130 milliards de francs.

Il convient d'affirmer une volonté commerciale nouvelle et, pour ce faire, bien sûr, d'utiliser toutes possibilités d'exportation normales avec restitution, sur les pays tiers, qui nous sont offertes par la PAC réformée et compatibles avec les accords du GATT, je dis bien « utiliser toutes les possibilités ».

En outre, les accords du GATT doivent nous ouvrir des nouveaux marchés jusqu'ici fermés. Sans parler des Etats-Unis, nous devons faire porter nos efforts sur des zones géographiques nouvelles à fort potentiel et sur des pays solvables, notamment en Asie du Sud-Est, au Japon, en Amérique du Sud et dans les pays de l'Est.

Cette nouvelle politique commerciale doit faire l'objet d'une coordination renforcée entre les différents ministères et les principaux acteurs concernés. Il nous faut donc mettre en œuvre une politique commerciale offensive. Cette politique doit, bien entendu, respecter strictement nos engagements internationaux, mais elle doit mettre en place les instruments nécessaires à la fois pour faire respecter véritablement la préférence communautaire et permettre la conquête de nouveaux marchés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Enfin, nous devons chercher à exporter aussi sans restitution sur le marché mondial.

Est-il possible d'accroître nos exportations sur les pays tiers qui représentent déjà plus de 50 milliards de francs ? A ce propos, il faut souligner que 70 p. 100 d'entre elles bénéficient d'aides pour une valeur d'environ 40 milliards

de francs. Nous exportons donc sur les pays tiers pour une valeur de 17 milliards de francs sans restitution et sans aide.

Afin d'exploiter toutes nos chances d'améliorer notre compétitivité sur le marché mondial, est-il possible, au-delà des contraintes du GATT, de développer encore nos possibilités d'exportation sans restitution? Cette démarche est déjà courante : en effet cela est déjà le cas pour de nombreux produits transformés - fromage, vin, spiritueux.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Ce champ peut-il être élargi à des secteurs comme les volailles, certains produits laitiers ou des productions de masse, notamment les céréales? Je le crois et j'y suis personnellement favorable.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Mais nous n'y parviendrons qu'en adaptant, à chaque secteur concerné, nos politiques intra-communautaires de soutien des prix et des revenus. Cela revient en fait à permettre à nos agriculteurs de développer des productions supplémentaires qui pourraient être écoulées à des prix inférieurs compte tenu de leur surcoût marginal. Avec toute la prudence nécessaire, bien évidemment, nous devons pouvoir trouver des solutions fondées sur l'introduction de systèmes de prix différenciés.

**M. Hubert Bassot.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il est cependant important de faire les trois observations suivantes :

Exporter sans restitution ne concernera encore pendant de longues années qu'une part relativement faible de la production, même si dans le secteur céréalier cette proportion n'est pas négligeable. Cela doit permettre une adaptation progressive et mesurée entre politique commerciale, qui doit impérativement monter en puissance, et politique d'aides et de soutien.

Ces procédures doivent être adaptées à chaque secteur. Certaines d'entre elles ne sont envisageables que dans le cadre d'une organisation qui intègre des passages obligés de transformation, à l'exemple du sucre, ou de stockage permettant de contrôler les flux et de procéder à leur orientation en fonction du marché considéré.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Enfin, il convient d'éviter les effets pervers de substitution d'un fournisseur à l'autre ou ceux qui pourrait avoir sur une autre filière telle ou telle procédure.

Pour conclure sur ce chapitre relatif au développement de nos parts de marché, je vous informe que la France déposera un mémorandum auprès de la Commission d'ici à la fin de l'année. Ce mémorandum traitera certainement des préalables que je viens d'évoquer : réforme des OCM, Organisations communes de marché, vins, fruits et légumes, viande bovine - il s'agit d'une nécessité absolue ; gestion quotidienne de la politique agricole commune.

Le deuxième chapitre de ce mémorandum devra traiter des politiques à mettre en œuvre pour améliorer les performances commerciales de notre agriculture sur les marchés extérieurs.

Je suis tout à fait décidé à faire d'ici à l'automne des propositions précises à nos partenaires européens.

Deuxième levier de notre politique, il faut avoir le « réflexe de la valeur ajoutée ».

Certes, ce réflexe, nous l'avons déjà : les résultats, les chiffres en témoignent. Les industries agroalimentaires pèsent 638 milliards de francs dans les comptes de la nation. Première branche industrielle, elles emploient 364 000 personnes. Premier exportateur mondial dans leur secteur, elles contribuent pour les deux tiers à notre excédent commercial agricole et agroalimentaire.

Mais ce réflexe, nous devons l'avoir encore plus. Nous devons surtout maîtriser parfaitement les évolutions futures afin d'exploiter au mieux tous les domaines possibles de valeur ajoutée. Dans cette perspective les priorités sont les suivantes :

Soutenir l'investissement pour permettre l'accès aux technologies agroalimentaires ou agro-industrielles les plus performantes ;

Maintenir et développer notre avance technologique, ce qui passe notamment par la recherche ;

Établir un juste équilibre entre distribution et transformation ;

Développer une politique de qualité...

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... Valoriser l'usage non alimentaire de nos produits.

**M. Arnaud Lopercq.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il faut donc soutenir l'investissement.

Le soutien que nous apportons actuellement aux entreprises transite en fait par plusieurs canaux - ministère de l'agriculture, DATAR, offices, CODEX AGRO et bien d'autres - et à travers plusieurs outils - primes d'orientation agricole et fonds d'aides aux investissements immatériels notamment. Au total, sont mobilisés plus de 420 millions de francs au bénéfice des entreprises agroalimentaires. Ces crédits font l'objet d'une contractualisation partielle avec les régions dans le cadre du Plan.

Cet effort, certes important, est modeste si on le compare aux investissements annuels de la branche : 20 milliards de francs hors stockage et conditionnement. Et je n'hésite pas à dire aujourd'hui à cette tribune qu'il faut impérativement le poursuivre et l'amplifier.

Cette politique industrielle a deux raisons d'être qui, dans le contexte international nouveau du GATT et de la PAC réformée, prennent une importance accrue. Elle constitue un instrument souple d'orientation, fondamental dans cette période d'adaptation de notre agriculture. En conséquence et dans un souci d'efficacité, il faut veiller à une double cohérence de notre politique nationale avec la politique communautaire d'une part, avec celle des collectivités d'autre part. Elle nous permet de faire jouer au bénéfice de nos entreprises alimentaires, lorsqu'elles entreprennent des investissements physiques éligibles à Bruxelles, un effet de levier de un à trois au moins qui, bien évidemment, doit être mis à profit, compte tenu de l'intervention du FEOGA et des collectivités.

Dans ce cadre, nous devons accompagner les efforts de restructuration dans les secteurs touchés par la politique de la maîtrise de la production. A cet égard, il faut clairement indiquer que notre politique industrielle doit cesser - sauf exception - d'être une politique de soutien permanent à des entreprises difficilement viables à terme. Elle l'a trop été dans les années passées.

Nous devons aussi et surtout accompagner l'exploitation des domaines de « valeur ajoutée » que j'évoquais tout à l'heure, et ce dans des secteurs nouveaux et porteurs : produits élaborés dans le domaine de la viande,

fruits et légumes transformés, par exemple. Il convient ainsi de permettre l'accès des entreprises aux technologies agroalimentaires ou agro-industrielles les plus performantes.

Cette politique industrielle doit être le premier pilier de la valorisation de nos productions. Le second, c'est l'effort d'innovation, et donc de recherche et de recherche-développement.

Avoir le réflexe de la valeur ajoutée passe également par le maintien et le développement de notre avance technologique. Cette avance, le sénateur Pierre Laffitte, répondant à ma demande d'expertise de notre dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, l'a bien mise en évidence. Je ne citerai qu'un chiffre : 5 000 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, dans l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire, sous tutelle de mon ministère.

Mais le sénateur Pierre Laffitte en a aussi décelé les faiblesses et les insuffisances : manque de lisibilité, cloisonnement des différents acteurs, faiblesses patentes dans certains secteurs, notamment au regard de l'ensemble de la filière agroalimentaire et agro-industrielle, dans le secteur de l'hygiène et de la sécurité alimentaire.

Ce diagnostic concerne de la même façon la recherche-développement et le développement agricole lui-même.

Valoriser encore mieux l'atout que constitue cet investissement immatériel doit être dans les années à venir le second pilier de notre politique d'orientation, d'adaptation et de compétitivité. Ce gouvernement n'en verra sans doute pas les résultats immédiatement, tant il s'agit d'un investissement à moyen et à long terme, mais il faillirait à sa responsabilité s'il en négligeait l'importance pour l'avenir.

Je ne l'ai pas fait et, en deux ans, avec le concours actif du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'espère réussir à jeter les fondements d'une politique d'innovation cohérente, ambitieuse, avec la collaboration des chercheurs, des professionnels agricoles et des industriels :

Définir les axes prioritaires dans les trois domaines de la recherche qui sont à la source de toute valeur ajoutée : industrie agroalimentaire, agro-industrie, sécurité et hygiène alimentaire ;

Mettre en œuvre une interactivité forte entre réseaux d'enseignement et réseaux de recherche par la définition de fonctions communes, par la constitution de pôles régionaux regroupant établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Mettre en œuvre une politique de contractualisation initiée par le ministère de l'enseignement et de la recherche avec l'INRA notamment, tenant compte des orientations stratégiques définies par ce prestigieux établissement ;

Procéder à une évaluation stratégique et territoriale de notre dispositif de recherche-développement, accompagner les restructurations nécessaires et renforcer les moyens financiers de ce maillon ;

Accompagner la réforme du développement agricole qui doit être conduite par la profession afin de parachever la réforme du financement de l'ANDA qui vient d'être décidée.

Pour parler encore plus concret, c'est-à-dire en termes budgétaires, si je plaide pour un accroissement de la part consacrée à la recherche-développement, je crois qu'il nous faudra procéder à certains redéploiements indispensables tant dans nos budgets de recherche, que dans ceux des offices ou dans ceux du développement.

Tous les protagonistes de la « filière du progrès » en sont conscients. Cela ne peut se faire que progressivement mais cela se fera. Réalisme et ambition doivent, dans ce domaine, être nos deux règles d'action.

Autre priorité, la nécessité d'équilibrer les relations entre production-transformation et distribution, en développant d'abord une logique de filière.

L'agriculture est de plus en plus tirée par son aval, 70 p. 100 des produits faisant désormais l'objet d'une transformation. Quant à l'industrie alimentaire, pour être performante, elle doit bénéficier d'un approvisionnement sûr et régulier. La filière agro-alimentaire a besoin de règles de mises en marché ou d'accords interprofessionnels. Je suis déterminé à défendre et à donner un nouvel élan à ces orientations dont la mise en œuvre est encore plus justifiée aujourd'hui qu'hier.

**M. Charles Fèvre et M. Philippe Vasseur.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Plus délicat encore est le dossier relatif aux relations entre industriels et distribution. Le déséquilibre dans ces relations est devenu patent, au point qu'il convient de rechercher les solutions qui permettent de lutter contre les abus de positions dominantes et certaines pratiques déloyales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Fèvre et M. Philippe Vasseur.** Très juste !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Certes, des progrès importants ont été réalisés dans un cadre législatif récemment modifié et amplifié sur des bases contractuelles concernant les délais de paiement.

Il faut étendre ce type d'accord et avancer dans les domaines de la transparence des comptes, de l'affichage des conditions générales de vente, de l'ouverture de droits de saisine devant le juge des référés en cas de déréfèrement abusif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Faut-il modifier l'ordonnance de 1986, faut-il progresser sur des bases contractuelles ?

Notre réflexion commune sur ces sujets pourra être utilement alimentée par une analyse comparée des pratiques et du droit existant dans les principaux pays industrialisés. Cette analyse sera menée à l'initiative du Gouvernement dans le cadre d'une mission spécifique confiée à une personnalité qualifiée. Cet expert s'attachera également à évaluer si la concentration de la puissance d'achat a atteint en France un niveau supérieur à celui constaté dans ces pays européens.

Je pense d'ailleurs qu'il convient de ne pas négliger dans l'examen de cette question la dimension de l'aménagement du territoire pour permettre à de nombreuses entreprises régionales, même modestes, de vivre et de se développer.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** C'est indispensable !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Autre priorité, le développement d'une politique de qualité.

Le développement des « signes de qualité » sera poursuivi. Il s'agit d'une exigence, bien sûr, pour nos productions de terroir, mais aussi et surtout pour nos productions de masse. Cette recherche de la qualité doit nous permettre de nous adapter à chaque type de marché.

Elle permet, vous le savez, de fixer les productions, de les identifier, d'équilibrer le partage de la valeur ajoutée. Enfin, nous aurons avantage à utiliser nos signes de qualité dans un sens plus offensif et commercial.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Les logos des labels et des AOC doivent être identifiés et promus, notamment à l'étranger, comme un véritable passeport pour nos produits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut aussi valoriser les utilisations non alimentaires de nos produits.

Nous ne devons pas oublier que les biotechnologies constituent l'un des débouchés d'avenir de l'agriculture. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La place que peuvent prendre par ailleurs les usages énergétiques ou chimiques est également importante.

**M. Charles Revet.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Dans tous ces domaines, les initiatives qu'a déjà prises le Gouvernement seront poursuivies et amplifiées.

**M. Charles Revet.** Excellent !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Il en sera de même dans le domaine des biocarburants où l'effort sans précédent conduit par le Gouvernement sera prochainement relayé dans le domaine de la recherche. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Nous mettons tout en œuvre pour que, dans les trois prochaines années, le quart de la contrainte jachère soit soustrait à l'obligation de gel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Troisième axe pour rendre nos entreprises plus performantes : alléger leurs charges.

**M. François-Michel Gonnot.** Absolument !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** A juste titre, ce thème est prioritaire pour la profession agricole, comme pour beaucoup d'entre vous. Savoir et pouvoir relever ce défi est bien sûr l'essentiel dans la course à la compétitivité dans laquelle nous sommes engagés.

Je tiens à faire deux observations préalables.

Cette préoccupation anime l'action du Gouvernement depuis son entrée en fonction et son effort ne s'est pas relâché dans le contexte économique et budgétaire difficile que vous connaissez. Ainsi, vous le savez, près de 3,4 milliards de francs ont été dégagés par le Gouvernement dès le 7 mai 1993, puis le 15 novembre dernier, pour permettre notamment la baisse des taux bonifiés, la consolidation de la dette de nombreux agriculteurs et l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti.

**M. François-Michel Gonnot.** C'est un bon début !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Par ailleurs, alléger les charges c'est faire porter nos efforts sur toutes les charges sans exclusive, et cet effort concerne non seulement l'Etat, mais aussi l'ensemble des acteurs.

Je distinguerai dans mon propos deux catégories de charges : les charges fiscales, sociales, financières, qui pèsent directement sur les exploitations ; les charges de structures, très liées aux problèmes d'adaptation des structures amont et aval.

La diminution des charges de structures est un aspect souvent négligé. Or les efforts entrepris sont déjà significatifs et nous devons impérativement les encourager. En

effet, les mutations de l'agriculture ont des conséquences inéluctables sur l'organisation des structures amont et aval, qu'elles soient professionnelles, économiques ou administratives. Une politique de restructuration et de rationalisation doit permettre d'alléger les coûts directs des services aux exploitations et d'en améliorer l'efficacité. Les organisations professionnelles en charge, dans la plupart des cas, de ces structures seront amenées assurément à réaliser des efforts importants, provoquant parfois des remises en cause difficiles. Je souhaite que nous puissions les encourager et les accompagner.

Il convient de poursuivre nos efforts pour alléger les charges.

Tout d'abord, il faut moderniser le statut de l'entreprise.

Traiter cette question sous ces trois aspects - fiscal, social et financier - revient d'abord à s'interroger sur les évolutions souhaitables du statut juridique de l'exploitation agricole. En effet, l'ensemble des questions posées ou des propositions faites est sous-tendu par une interrogation fondamentale : l'entreprise agricole est-elle une entreprise comme les autres, ...

**M. François-Michel Gonnot.** Non !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... ou conserve-t-elle une spécificité telle que cela justifie la pérennité de statuts particuliers ?

**M. François-Michel Gonnot.** Oui !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Faut-il favoriser l'évolution progressive de toute entreprise agricole vers un statut de forme sociétaire ?

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Non !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** N'y a-t-il pas, ce faisant, un risque de banalisation ou de rupture culturelle pour de nombreux agriculteurs ?

Mais alors, comment mieux prendre en compte sous les trois aspects précités la distinction souhaitable entre patrimoine professionnel et patrimoine privé, ou entre revenus du travail et revenus du capital ?

**M. Charles Fèvre.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Dans la situation actuelle de l'agriculture, des statuts diversifiés doivent pouvoir coexister, mais cette approche pragmatique ne doit pas empêcher la modernisation du statut juridique de l'exploitation, laquelle me paraît être l'une des conditions essentielles de la performance économique recherchée.

Nombre de questions posées trouvent d'ores et déjà leur réponse dans le passage de l'exploitation personnelle à une forme sociétaire de type civil - EARL - ou commercial - SARL-SA.

Cependant, il nous faut tenir compte de la réalité : si la forme sociétaire, notamment civile - les GAEC, les EARL - se développe sensiblement depuis quelques années - plus d'une installation sur deux -, elle demeure minoritaire en agriculture, et pour de longues années encore.

Favoriser une telle évolution me semble cependant une orientation nécessaire mais cette évolution doit s'inscrire dans la durée, elle doit prendre en compte les spécificités de l'entreprise agricole, et respecter la notion fondamentale de responsabilité individuelle de l'exploitant.

J'en arrive au volet social de l'allègement des charges.

J'ai bien entendu la demande particulièrement insistante visant à mieux différencier dans l'assiette des cotisations sociales les revenus du capital de ceux du travail.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Tour à fait, c'est très important !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Oui, on doit s'interroger sur les raisons qui font qu'aujourd'hui, un agriculteur cotise souvent, pour ses charges sociales, sur la totalité de ses revenus, y compris ceux qui viennent directement ou indirectement rémunérer son capital, alors qu'un salarié ne cotise que sur le revenu de son travail. (*« Eh oui ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Oui, on doit s'interroger sur les distorsions de traitement entre l'exploitant en faire-valoir direct et l'exploitant fermier, qui, lui, peut déduire le fermage de son revenu.

Oui, on doit s'interroger sur les distorsions de traitement entre l'exploitant individuel et l'exploitant en société qui, lui, ne cotise que sur le salaire qu'il a décidé de se verser.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Eh oui !

**M. Germain Gengenwin.** C'est ça le problème !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Oui, je pense qu'il s'agit là d'un sujet capital car, aujourd'hui, pour l'agriculteur, le choix d'un mode de faire-valoir risque de plus en plus de résulter d'un calcul à court terme pour payer moins de charges, alors que cela devrait être la conséquence d'une décision mûrement réfléchie sur l'orientation à long terme de son exploitation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Notre expertise doit porter sur la question des revenus fonciers pour les exploitants en faire-valoir direct, voire sur les éléments du capital d'exploitation non amortissables.

Il faut progresser sur cette question et je suis prêt à ce que nous avançons ensemble, de façon que le Gouvernement puisse faire des propositions pour la prochaine session parlementaire (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) en vue de bien distinguer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus du capital de ceux du travail.

En matière fiscale, notre préoccupation première doit être d'encourager la relance de l'investissement, condition essentielle de la performance.

Toute une série d'idées fort intéressantes ont été avancées.

En particulier, pour contribuer à cette relance de l'investissement productif, ne serait-il pas utile que nous cherchions à évaluer l'impact réel des systèmes d'amortissement des investissements en agriculture ?

Plusieurs autres propositions méritent attention : la mise en œuvre d'un mécanisme d'exonération progressive des plus-values professionnelles ; l'amélioration des règles de traitement fiscal des plus-values latentes sur les stocks à rotation lente ; la modernisation du régime simplifié de la TVA agricole, grâce à l'abaissement progressif du seuil d'assujettissement ; le renforcement de l'incitation à l'assurance pour certains risques agricoles.

J'en arrive au volet financier. Notre dispositif de prêts bonifiés à l'agriculture contribue efficacement à l'allègement des charges financières des exploitations. Je poursui-

vrai l'effort engagé pour améliorer l'adaptation de ce dispositif. L'assouplissement des critères d'octroi des prêts bonifiés aux formes sociétaires et la modification des ratios d'endettement me paraissent en particulier souhaitables.

Dans le même esprit, je crois nécessaire de maintenir l'effort déjà considérable réalisé par l'Etat pour contribuer à la consolidation de la dette des agriculteurs dont la situation est la plus fragile. Sur ce point, et plus généralement à propos de l'évolution de la dette, il convient d'observer que l'Etat ne maîtrise pas seul cette évolution.

Je pense que nous avons encore un important chemin à faire avec la profession en ce domaine, car nous ne pourrions rien faire sans poursuivre et renforcer un véritable partenariat avec le secteur bancaire, au premier rang duquel se situe le Crédit agricole, dans le respect des responsabilités de chacun, bien entendu. L'efficacité et les succès de sa gestion, sa spécificité mutualiste sont des atouts précieux pour y parvenir.

Pour assurer enfin une meilleure protection du patrimoine privé de l'exploitant individuel, je vous propose de travailler à des procédures s'inspirant des dispositions de la loi sur l'initiative individuelle : définition d'un ordre des créanciers, caution optionnelle liée à l'octroi de tout ou partie de la dotation jeunes agriculteurs...

Toutes ces propositions constituent sans aucun doute une contribution significative à la poursuite de la modernisation de notre agriculture.

Dans le contexte économique et budgétaire que nous connaissons, il convient de définir nos priorités à court terme comme à moyen terme. Dans cette perspective, notre travail commun devrait consister à déterminer parmi elles celles qui ont le meilleur rapport « coût-efficacité », c'est-à-dire celles qui seront techniquement efficaces et financièrement supportables. Le débat d'aujourd'hui ne manquera pas de nous éclairer sur ce point.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les orientations que je sou mets au débat pour relever le défi de la performance qui correspond à ce premier grand chapitre de mon intervention : développer nos parts de marché ; avoir le réflexe de la valeur ajoutée ; alléger nos charges.

Ces efforts, cette politique seront-ils suffisants pour permettre à chaque exploitation de remplir la deuxième mission qui lui est impartie : occuper, tenir, faire vivre l'espace, le territoire.

Cette mission, je souhaite qu'elle soit clairement reconnue dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire et traduite en conséquence dans les textes qui vous seront soumis dans les prochaines semaines.

Elle a besoin surtout et avant tout d'hommes et de femmes convaincus de l'avenir de leur métier et de leur vocation. Assurer l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs est certainement l'objectif premier de notre politique. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** C'est à l'évolution du nombre d'installations que l'on mesurera dans quelques années les effets des politiques que nous aurons aujourd'hui engagées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour remplir cette mission, l'agriculture a besoin d'un tissu rural vivant et actif.

Elle a aussi besoin que la cohérence soit assurée entre performance économique et enjeu de l'occupation et de la gestion de l'espace.

Faciliter le financement de l'installation et encourager l'accès au métier sont nos deux priorités.

En ce qui concerne le financement de l'installation, un effort substantiel a déjà été accompli dans le sens de sa globalisation.

Il faut aller plus loin pour les conditions d'octroi de la dotation aux jeunes agriculteurs, pour la globalisation du financement et pour la restructuration des exploitations.

Pour la DJA, nous avons notamment à nous pencher sur l'amélioration de ses critères de versement et sur son élargissement aux pluriactifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Concernant la globalisation du financement, la démarche que nous avons engagée devrait pouvoir être poursuivie avec, notamment, l'élargissement aux formes sociétaires des prêts bonifiés.

Concernant la restructuration des exploitations, nous disposons actuellement du puissant instrument de restructuration qu'est la préretraite agricole. Ce système a été mis en place pour trois ans et son terme vient à la fin de 1994.

**M. Charles Fèvre.** C'est un problème.

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Au cours de la période, il aura concerné quelque 48 000 préretraités, pour un coût annuel de 600 millions de francs. Il me paraît important que nous puissions en envisager la poursuite au-delà de 1994 *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* pour amplifier le mouvement d'installation et de restructuration qu'il a jusqu'à présent permis.

Il s'agit aussi de faciliter l'accès au métier.

Les conditions actuelles imposées pour l'accès aux aides publiques sont-elles trop drastiques et découragent-elles les candidats à l'installation ?

**M. Claude Gatignol.** Peut-être !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** L'analyse de cette question importante est en cours, en liaison étroite avec les représentants professionnels.

Je souhaite pouvoir arrêter notre politique en ce domaine avant l'été. Vos avis aujourd'hui sont donc importants. Sans présumer des résultats de la concertation lancée, je voudrais verser au débat quelques pistes de réflexion.

Les obligations actuelles, précisées par le décret de 1988 en vigueur depuis le début de 1992, sont pour l'essentiel correctement adaptées à un public de jeunes candidats à l'installation, fils d'agriculteurs au-delà de vingt à vingt-cinq ans. Toutefois, elles posent de réelles difficultés lorsque l'on s'éloigne de cette catégorie, avec des candidats plus âgés ou issus de milieux différents. Or je crois nécessaire d'élargir le champ de recrutement en facilitant l'installation de tels candidats.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Les assouplissements nécessaires pourraient dans cette perspective porter sur les points suivants :

Premièrement, les conditions d'âge. Faut-il maintenir la limite d'âge de trente-cinq ans ou l'assouplir sensiblement ?

Deuxièmement, le niveau de qualification. - Il convient très certainement de maintenir l'exigence de formation, d'autant que le champ des équivalences des diplômes a été élargi de façon significative par un arrêté du 14 février dernier ; en revanche, nous pouvons nous interroger sur les modalités de validation des acquis professionnels. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Charles Fèvre.** Cela pourrait être une catastrophe !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Troisièmement, le stage de six mois. Il est bien accepté et connaît un succès certain. Mais adapté à des jeunes sortant de formation initiale il ne l'est plus pour un public en charge de famille et ayant une autre expérience professionnelle. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

A l'inverse, le stage de quarante heures est insuffisant pour un public jeune. Il est donc nécessaire de trouver une véritable complémentarité entre ces deux dispositifs de préparation à l'installation.

Quatrièmement, enfin, et en tout état de cause, il me paraît nécessaire de reporter la date butoir de 1996 en ce qui concerne la pleine application des dispositions du décret n° 88-176 du 23 février 1988, compte tenu notamment de vos réactions en matière d'exigence du niveau de formation.

Ainsi, et sur l'ensemble de ces questions, des réponses concrètes devront être apportées dans les tout prochains mois.

Notre objectif, mesdames, messieurs les députés, est de faire en sorte que le tissu rural soit vivant et actif. Ce sujet sera abordé dès le 20 juin prochain au cours d'un comité interministériel sur le développement et l'aménagement rural, présidé par le Premier ministre et qui se tiendra dans le département de la Meuse. Nous y traiterons de la diversification des activités économiques, notamment de la pluriactivité, du logement en milieu rural et du développement des services publics. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. André Fenton.** Il est temps !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Enfin, nous arrêterons les missions et les modalités de fonctionnement et de financement du fonds de gestion de l'espace dont le Gouvernement doit décider la création. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Ce comité interministériel constituera une première étape se situant dans la perspective des décisions plus importantes qui vous seront proposées par le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je voudrais, à ce propos, insister sur quelques points, pour ce qui concerne le monde rural.

Premièrement, il convient de relancer l'emploi.

Parmi toutes les actions qui peuvent et devront être mises en œuvre, j'en retiendrai trois.

D'abord, l'entretien de l'espace et du patrimoine rural. Ce sera la mission du fonds de gestion que de permettre l'exploitation de nouveaux gisements d'emplois en milieu rural, tout en offrant une possibilité de diversification aux agriculteurs.

Ensuite, le développement du tourisme rural.

Enfin, la croissance du secteur agro-alimentaire. J'ai déjà évoqué cette action.

Afin de favoriser cette diversification des activités, je plaide pour ma part pour la reconnaissance d'un droit à la différence pour certaines zones très défavorisées en matière fiscale, sociale et financière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je souhaite que de telles orientations, si elles étaient retenues, puissent également bénéficier aux agriculteurs et surtout aux jeunes.

Deuxièmement, il faut aménager la fiscalité locale.

On peut à cet égard s'interroger sur l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti,...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Enfin !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... qui demeure en vigueur uniquement pour sa part communale, puisque nous avons décidé l'an dernier de l'exonération de la part départementale.

Pour l'agriculture, l'évolution de la fiscalité locale a un effet direct et significatif. Seule une réforme prudente, réaliste et, dans une certaine mesure, globale peut permettre d'envisager une évolution de la taxe sur le foncier non bâti. Je sais qu'elle est souhaitée par la profession et par beaucoup d'entre vous.

De telles réflexions seront certainement évoquées dans le cadre du débat sur la loi d'orientation pour le développement du territoire.

Troisièmement, nous devons conforter l'enseignement technique agricole dont le rôle est essentiel dans l'accompagnement des mutations du monde agricole et rural.

Vous êtes tous très attachés - et vous me l'écrivez régulièrement - à notre enseignement agricole, à son implantation territoriale, à son caractère professionnel, à sa pluralité, à son ouverture sur le monde rural et à son rôle dans l'animation du milieu. Vous avez raison. Pour ma part, j'attache la plus grande importance à son développement et à sa performance. A cette fin, j'avais confié, au mois d'octobre dernier, au professeur René Rémond une mission d'évaluation de notre enseignement technique. Il vient de me rendre ses conclusions.

Si certains avaient des doutes sur le performance de notre enseignement ou l'opportunité d'en maintenir la spécificité, ils devraient être levés. Je retiens de ce travail remarquable, que je tiens à votre disposition, quelques observations essentielles : l'enseignement agricole joue un rôle promotionnel et social essentiel ; il permet une intégration sans difficultés sur le marché de l'emploi - elle se fait quasiment à 90 p. 100 ; la double coexistence pacifique public - privé et temps plein - alternance est exemplaire ; la taille raisonnable des établissements et leur implantation territoriale leur permettent d'assurer un rôle tout à fait significatif dans le développement et l'animation rurale, ainsi que dans l'accès des entreprises à l'innovation.

**M. André Fanton.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je considère que notre enseignement a joué et devra jouer un rôle tout à fait fondamental dans la politique d'adapta-

tion de notre agriculture et dans l'aménagement du territoire. J'arrêterai mes décisions à l'automne au vu des résultats de la concertation que j'ai lancée avec l'ensemble des partenaires.

Quatrièmement, il est souhaitable de développer l'apprentissage.

En effet, l'apprentissage peut jouer un rôle moteur dans une dynamique d'aménagement des territoires ruraux. A cet égard, une adaptation des mesures d'aides publiques est nécessaire afin de tenir compte de la faible capacité contributive des collectivités communales. Mais un partenariat peut certainement s'établir avec elles.

Cinquièmement, il faut aussi encourager les acteurs de l'animation rurale et de la vie sociale.

Je salue à cette occasion l'action remarquable menée par les associations et leurs membres dans le monde rural. Leurs réseaux et leurs services sont autant d'éléments constitutifs du tissu social. Je souhaite amplifier avec elles la politique contractuelle de soutien que j'ai déjà engagée.

**M. Charles Fèvre.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je considère en effet que leur présence est une condition nécessaire et première de l'installation des jeunes. Au reste, je remercie le Parlement de l'attention qu'il a toujours portée au développement du mouvement associatif en milieu rural.

J'en viens aux agriculteurs retraités.

Nos anciens jouent un rôle essentiel dans la vie sociale du monde rural. Assurer une vie décente à ceux et celles qui quittent le métier d'agriculteur est un devoir de solidarité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce devoir constitue pour nous une priorité, notamment à l'égard des femmes d'exploitants qui tiennent leur place dans l'exploitation avec une énergie, une compétence et un désintéressement tout à fait remarquables. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je souhaite que leur situation sociale face aux épreuves de la vie puisse continuer à être améliorée.

Voilà pourquoi j'estime que, après avoir amélioré en janvier les petites retraites agricoles, nous devrions poursuivre nos efforts en direction des veuves, en examinant la possibilité qui pourrait leur être accordée de cumuler pensions de reversion et droits propres dans les mêmes conditions que les autres régimes sociaux. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Bouvard.** C'est l'équité !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Je suis très attaché à une telle réforme car il s'agit d'une mesure de justice sociale.

**M. Arnaud Loperq.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Le coût en est très élevé, mais, faut-il le rappeler, le Gouvernement a su, en d'autres occasions récentes, marquer l'importance qu'il attachait à de telles mesures de solidarité. C'est pourquoi, je crois que nous devons enfin progresser dans cette direction, même si l'application d'une telle mesure devait être quelque peu échelonnée dans le temps.

Pour ce qui est de l'occupation de l'espace et de la localisation des productions, j'évoquerai le dossier particulièrement sensible des droits à primes et des droits à produire.

La réglementation communautaire nous fournit une qualification juridique de ces droits qui s'inscrit mal dans notre droit français. A cet égard, les notions de valeur patrimoniale et de valeur économique de ces droits restent à définir. Ces deux questions ne pourront pas être étudiées car elles touchent directement au statut juridique et fiscal de l'entreprise. Elles devront être traitées, si l'on veut se préoccuper de la transmission des exploitations.

Au reste, toute rénovation du statut du fermage ne pourra éviter de prendre en compte cet aspect des relations bailleurs-preneurs.

La notion de « droits à produire » recouvre des réalités juridiques et pratiques très différentes, ce qui explique les positions parfois contradictoires. Ainsi, certains préconisent à la fois une gestion administrée et la reconnaissance des valeurs incorporelles dans l'évaluation soit du foncier, soit de l'exploitation. Pour ma part, mon principal souci a été d'éviter, d'une part, que le système de gestion de ces « droits » n'engendre des charges supplémentaires pour les exploitants et, d'autre part, qu'il ne contribue à provoquer certaines délocalisations de productions sur une grande échelle.

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Une telle orientation, vous le pressentez, implique de facto que l'on exclue *a priori* de conférer une valeur financière à ces droits - si ce n'est symbolique - même si on est amené à leur reconnaître une valeur juridique.

Elle implique également que ces droits soient attachés sinon au foncier, tout au moins à un territoire. (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette conception, qu'il conviendra d'approfondir, doit permettre d'éviter - et j'y suis attaché - que l'on personnalise l'attribution de ces droits et qu'ils soient un élément consitutif de l'accès au métier.

Attacher ces droits à un territoire donné, pour l'instant au territoire départemental comme nous l'avons fait dans le secteur ovin et dans celui des bovins allaitants (*Mêmes mouvements*), me paraît répondre en tout état de cause à l'objectif de notre politique qui doit lier localisation souple des productions et gestion de l'espace. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai bien conscience d'être très incomplet sur ce chapitre. Vos avis sur ce dossier me seront précieux.

L'évolution de notre politique foncière, de notre politique des structures est une nécessité économique pour tous.

Faut-il s'engager dans une adaptation profonde de notre code rural ou faut-il laisser la réalité et la jurisprudence s'imposer face aux querelles idéologiques ? Pourtant l'accès au foncier reste l'une des plus grandes difficultés à laquelle tout agriculteur est confronté. Faut-il ouvrir ce chantier ? Sur cette simple question, je serais heureux d'avoir le sentiment de la représentation nationale.

Mesdames, messieurs les députés, la réponse aux difficultés des agriculteurs réside dans leur capacité à affronter tous les marchés, dans le dynamisme toujours renouvelé de l'ensemble de nos entreprises d'aval, dans la politique commerciale et l'organisation économique que nous saurons mettre en place, dans l'avancée technologique qu'il faut conforter, dans la diversification de nos activités et dans les nouvelles missions de gestion de l'espace confiées à chaque exploitation.

Aujourd'hui, nous allons, vous allez réaffirmer cette volonté et préciser non seulement les orientations de notre action politique pour les prochains mois, mais aussi pour les prochaines années.

Ainsi, ce débat et celui qui aura lieu au Sénat, le 9 juin, sont essentiels pour nous permettre d'engager les politiques et les actions nécessaires à leur mise en œuvre.

Dès le 20 juin, nous aurons un relevé de décisions du comité interministériel de développement et d'aménagement rural qui verra notamment la création du fonds de gestion de l'espace.

Le débat sur l'aménagement du territoire confirmera la prise en compte du rôle joué par l'agriculture et le monde rural dans les équilibres économiques et sociaux de notre pays.

Une série de mesures législatives et réglementaires traduiront les orientations qu'il sera possible, dès l'automne, de concrétiser, notamment dans les domaines de l'allègement des charges, de l'installation et du financement des exploitations.

Mes priorités porteront sur la distinction entre revenus du capital et revenus du travail et sur sa prise en compte dans le domaine social, sur l'amélioration des conditions d'accès aux aides pour l'installation, sur l'élargissement des conditions d'octroi des prêts bonifiés, sur la poursuite du régime de pré-retraites, et, enfin, sur l'amélioration de la situation des veuves d'exploitants.

Un mémorandum français traitant en particulier de la réforme des organisations communes de marché, des nouveaux modes de gestion de la politique agricole commune et d'une nouvelle politique commerciale sera déposé par la France d'ici à la fin de l'année 1994.

Nos orientations politiques sur cinq ans pour l'enseignement technique et supérieur et pour la recherche seront précisées et arrêtées afin d'assurer notre avance technologique.

Les chantiers exploratoires nécessaires à une adaptation plus fondamentale de notre droit rural seront ouverts.

Ce programme ambitieux et réaliste sera tenu. Nous aurons ainsi jeté les fondements d'une nouvelle politique agricole et rurale. L'œuvre de réforme aura été engagée. Mais surtout nous aurons contribué à ouvrir pour chaque exploitation une voie d'avenir, un chemin à tracer : le sien propre, spécifique et adapté à ses capacités, sa terre. Nous aurons contribué à redonner à chaque agriculteur des raisons d'être, de vivre et d'entreprendre. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rémy Auchedé.

**M. Philippe Vasseur.** Ca va être dur, monsieur Auchedé !

**M. Rémy Auchedé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà réunis une nouvelle fois pour un débat sur l'agriculture, mais, une fois de plus, celui-ci ne sera pas conclu par un vote. Comme si notre agriculture, nos exploitants agricoles et plus généralement notre pays pouvaient se contenter de discours !

Dans nos campagnes, il n'est pas difficile de faire la démonstration des effets extrêmement néfastes de l'intégration européenne et des décisions gouvernementales. Agriculteurs et ruraux en subissent durement les conséquences. Pour la onzième année consécutive, le revenu net agricole a diminué. Les chutes de prix à la production atteignent des niveaux jamais atteints. Depuis 1980, le prix du blé a diminué de moitié, celui des bovins et des fruits de 32 p. 100, celui du lait de 20 p. 100 !

**M. Jean Auclair.** C'est faux !

**M. Rémy Auchedé.** En moyenne, les prix des productions végétales ont diminué de 13 p. 100 en 1993 et la production a reculé de 0,5 p. 100. Les prix de la production animale ont été abaissés de 5 p. 100 et la production a été réduite de 1,5 p. 100. Les secteurs des fruits et légumes, du vin, du porc, de la viande de volaille connaissent une crise sans précédent due aux importations abusives.

De telles baisses des prix ne profitent en rien aux consommateurs.

Le rythme de diminution du nombre des exploitations s'accélère.

L'agriculture est désormais le secteur de l'économie où la baisse des investissements est la plus importante. La consommation d'engrais et de produits phytosanitaires a diminué de 10 p.100 et les ventes de machines agricoles ont diminué de 43 p. 100. L'endettement, aggravé par les taux d'intérêts élevés, continue d'asphyxier nombre d'exploitations.

La réforme des cotisations sociales conduit à de considérables augmentations alors que les prestations sociales diminuent. On estime qu'en 1996, année où la réforme des cotisations sociales sera appliquée dans son intégralité, le tiers du revenu servira à payer des cotisations sociales. Ainsi un agriculteur dont le revenu fiscal équivaldra au SMIC devra-t-il déboursier 28 000 francs par an de cotisations sociales. Il lui restera 40 000 francs pour faire vivre sa famille, rembourser ses emprunts et financer ses investissements.

La politique agricole européenne a également considérablement aggravé les inégalités. Loin de compenser des inégalités dues aux conditions naturelles, la politique agricole européenne les a accentuées. Une exploitation des Pays-Bas a reçu en moyenne une aide dix fois supérieure à celle d'une exploitation du Limousin. Au total, 80 p. 100 des aides communautaires sont allées aux 20 p. 100 des exploitations les plus importantes.

Depuis le début, la règle de la préférence communautaire a été transgressée par les gouvernements successifs qui, dès 1962, ont ouvert nos frontières aux importations de produits de substitution aux céréales, ce qui nous a obligé à réduire les productions chez nous.

Contrairement à certaines affirmations, la Communauté européenne n'est pas en situation de surproduction. Elle est le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires et ses importations croissent plus vite que ses exportations.

Au fond, cette Europe a favorisé une nouvelle répartition du travail et de la production agricole à ses dépens.

Prenons l'exemple de la production laitière. Sous prétexte d'une surproduction mondiale, on a imposé à la fois des quotas et la baisse des prix à nos producteurs. Le bilan est le suivant : 240 000 exploitations laitières ont été supprimées.

Au bénéfice de qui a été opérée une telle saignée ? La production laitière dans la Communauté a diminué de 10 p. 100 tandis qu'elle augmentait de 9,5 p. 100 en Nouvelle-Zélande, de 11,5 p. 100 aux Etats-Unis et de 23 p. 100 en Australie. Et la Commission de Bruxelles propose de poursuivre dans cette voie !

Dans le droit-fil de cette orientation, de nouveaux coups sont programmés contre notre viticulture avec le projet de réforme de l'organisation commune du marché du vin, basé sur de nouveaux plans d'arrachage de notre vignoble.

Alors que déjà, en dix ans, 200 000 hectares de vigne ont été arrachés et que 150 000 viticulteurs ont été contraints de cesser leur activité, la Commission veut obliger chaque pays à arracher une partie de son vignoble pour respecter un quota de production. La France devrait réduire sa production de 5 millions d'hectolitres. Pour quel objectif ? Pour favoriser l'importation de vins californiens, chiliens, australiens ou sud-africains puisque, parallèlement, les droits de douane seraient considérablement réduits !

C'est l'avenir d'une région entière comme le Languedoc qui est en jeu. Monsieur le ministre, au moment où votre gouvernement fait des discours sur l'aménagement du territoire, vous ne pouvez pas vous contenter de regretter la décision de la Commission de Bruxelles qui déménage une région entière.

Avec la poursuite de l'application de la réforme de la PAC, cumulée avec la grave capitulation du GATT, on peut considérer que plus de la moitié des exploitants familiaux risquent la ruine.

L'accord du GATT impose à l'Union européenne de réduire d'un tiers ses exportations de blé et de farine, de céréales, de poudre de lait, de vin, de fromage, de près de 50 p. 100 celles de tabac et de 40 p. 100 celles de volailles.

Selon une étude du Parlement européen qui a chiffré les baisses de prix de toutes les productions, la seule réduction des exportations de céréales conduira à geler 25 à 30 p. 100 des surfaces, soit 20 millions d'hectares dans la Communauté. Dans ces conditions, dire qu'« il n'y aura pas un hectare de jachère en plus » n'est qu'un leurre.

Dans le ligne de cette capitulation, les propositions de prix de la Commission européenne pour la campagne 1994-1995 prévoient un nouvel abaissement des prix à la production, la réduction des mécanismes d'intervention pour la viande bovine, la réforme de l'organisation commune des marchés viticoles, une nouvelle réduction des quotas laitiers.

Absolument rien ne garantit les compensations financières. On se souvient en effet que le sommet européen d'Edimbourg avait conclu au plafonnement des dépenses agricoles de la Communauté, c'est-à-dire qu'il avait décidé de ne pas dépenser plus pour l'agriculture. L'organisation qui regroupe les syndicats agricoles européens vient d'ailleurs d'indiquer qu'en moyenne, dans la Communauté, le revenu net agricole a diminué de 3 p. 100, à cause de la baisse des prix.

Au fond, en appliquant les règles de Maastricht, vous sacrifiez l'agriculture, la ruralité française et l'arout agro-alimentaire sur l'autel du GATT.

Le traité de Maastricht élimine toutes les protections communautaires existantes en substituant au principe de la préférence communautaire celui « d'une économie ouverte où la concurrence est libre » au moment même où les Etats-Unis se voient reconnaître leurs lois sur le commerce, qui sont dotées d'un arsenal ultra-protectionniste.

La réforme de la PAC, comme le GATT, vise donc à permettre aux Etats-Unis d'exporter sans limite leurs produits agricoles et alimentaires en Europe, au détriment des productions européennes tout en pillant de plus en plus le tiers monde.

Démonstration est ainsi faite que, loin d'établir une Europe forte vis-à-vis des Etats-Unis, Maastricht organise la domination américaine. Cette capitulation est d'une extrême gravité et on n'a pas fini d'en mesurer les conséquences pour les agriculteurs et les ruraux de la Commu-

nauté. Elle va également conduire à aggraver considérablement le chômage. Ainsi, un rapport parlementaire montre que 11 000 emplois sont menacés dans la seule filière avicole.

Mais il y a un enjeu politique encore plus grave. Ce qui s'est passé tourne le dos à l'objectif d'une Europe de la coopération et de la solidarité. En effet, la situation est déjà la suivante : les Etats-Unis et le Canada réalisent 27 p. 100 de la production mondiale de céréales, mais 60 p. 100 des échanges mondiaux, contre 12 p. 100 de la production et 13 p. 100 des échanges pour l'Europe. Les Etats-Unis sont donc déjà prédominants. Mais avec l'accord du GATT, ils vont pouvoir en toute impunité fixer les cours mondiaux des denrées agricoles à un niveau inférieur aux coûts de productions.

Rappelons que le procès qu'ont instruit les dirigeants américains pour faire supprimer les aides de la Communauté à son agriculture était un faux procès puisque l'aide par agriculteur dans la CEE s'élève à 82 000 francs tandis qu'elle est de 192 000 francs en moyenne aux Etats-Unis.

Mais, plus fondamentalement, la décision qui a été prise d'abaisser les prix à la production et de mettre des millions de terres en friche est insupportable.

D'abord peut-on accepter de faire de l'Europe une zone où de plus en plus de terres sont mises en friche au milieu d'un océan de malnutrition et de famine ? Déjà 60 p. 100 de la population mondiale vit dans des pays sous-développés et deux milliards d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent de carences alimentaires. D'après la division de la population des Nations unies, il y aura 3 milliards d'habitants de plus sur la planète en 2025, c'est-à-dire dans seulement trente ans.

Bien sûr, la question de la solvabilité de certains de ces pays existe mais celle-ci risque un jour d'apparaître bien secondaire au regard des risques d'explosion sociale ou d'immigration nouvelle que ne manquera pas d'entraîner l'aggravation des carences alimentaires.

A-t-on songé aux risques de déstabilisation politique et sociale que pourrait même engendrer une telle logique en Europe même ?

Dans un tel contexte, l'Union européenne et votre gouvernement ont donné un pouvoir sans équivalent au continent nord-américain et aux firmes de l'« agrobusiness », à savoir « l'arme alimentaire ». Voilà pourquoi Clinton a cru bon, comme en temps de guerre, de s'écrier que les négociations de l'Uruguay round étaient un « triomphe » pour les Etats-Unis.

On le voit, tout confirme cette logique infernale du GATT mettant les terres en friche ici et favorisant les Etats-Unis.

Il n'est pas trop tard pour que la France prenne l'initiative d'une conférence internationale sur les échanges dans laquelle pourrait se faire entendre la voix des peuples afin de créer un nouvel organisme de coopération mondiale en remplacement du GATT dans l'intérêt des populations. Une telle conférence devrait jeter les bases de nouvelles relations dans le commerce international. Elle devrait également avoir pour objectif la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole et alimentaire mondiale en favorisant les coopérations.

On le voit, pour qu'elle puisse coopérer et faire face à son devoir de solidarité internationale, l'Europe, et particulièrement la France, doit défendre son atout agricole et agro-alimentaire.

Il est bien loin le temps où les protagonistes de l'Acte unique déclaraient que l'Europe actuelle allait permettre de créer 5 millions d'emplois dont 1 million en France. Il y a aujourd'hui, dans l'Union européenne, 20 millions de

chômeurs et 50 millions de pauvres. Une exploitation familiale agricole disparaît tous les quarts d'heure dans notre pays. Si rien ne change, il ne restera que 300 000 à 400 000 exploitations en l'an 2000. L'existence des services publics ruraux est gravement mise en cause. Depuis la mise en œuvre de l'Acte unique, des dizaines de milliers d'emplois sont supprimés dans l'industrie agro-alimentaire.

On l'a vu, il y a urgence à peser pour que notre pays soit à l'initiative d'une renégociation de la PAC afin de mettre en place une nouvelle politique agricole européenne qui aurait pour objectif le maintien d'un réseau dense d'exploitations familiales agricoles valorisant l'ensemble du territoire et où le travail agricole serait correctement rémunéré. Pour y parvenir, nous proposons que la politique agricole européenne soit basée sur l'application stricte du système de la préférence communautaire, afin de faire cesser les importations abusives. Cela induit la mise en place de contingents d'importations et de taxes des importations abusives. Cela permettrait d'ailleurs de récupérer près de 50 milliards de francs pour le budget communautaire qui pourraient servir à relever les prix à la production.

L'égalité de concurrence entre les agriculteurs à l'intérieur de la Communauté doit être appliquée, même s'il faut prendre des mesures inégalitaires à cet effet. Ainsi, au lieu du système actuel qui conduit à verser quatre fois plus d'aides par exploitation à l'agriculture de type industriel, importatrice de produits de substitution, nous proposons une modulation des aides et des primes en faveur des petits et moyens agriculteurs ainsi que des jeunes et un plafonnement de celles-ci.

Nous proposons d'impulser un nouveau type de développement agricole, plus économe en moyens de production, moins dépendant de l'étranger, plus respectueux de l'environnement et qui permette une valorisation de l'ensemble du territoire.

Il n'y aura pas non plus de revitalisation de nos campagnes si l'on ne fait pas échec aux projets gouvernementaux et européens qui mettent en cause les services publics.

Le cumul de la crise agricole et des choix gouvernementaux de réduction des services publics, la quasi-absence de crédits destinés à un aménagement équilibré du territoire conduisent à la réduction de l'activité économique, à la diminution et au vieillissement de nos populations.

Il faut en finir avec cette aberration économique selon laquelle la plupart des crédits européens servent à réduire des productions industrielles et agricoles. Nous proposons de ne les attribuer qu'en fonction de l'investissement utile et de la création d'emplois, du développement agricole et rural, et ce grâce à un contrôle démocratique de l'utilisation de ces fonds publics. Il y a urgence à réparer cette injustice qui fait que la France risque de verser 30 milliards de francs de plus qu'elle ne recevra du budget communautaire à l'horizon 1996. Le chèque de la France a déjà augmenté de 16 p. 100, pour atteindre 90 milliards de francs en 1993.

Bien sûr, dans le même temps, notre pays doit prendre des mesures nationales permettant de réduire les charges des exploitants familiaux.

Tout d'abord, il y a urgence à s'attaquer au problème de l'endettement. La dégradation du revenu agricole due à l'effondrement des prix à la production et à la hausse des charges a mis l'agriculture familiale dans une situation de détresse et de difficultés financières sans précédent, causant de véritables drames familiaux.

Pour régler ce grave problème, le Gouvernement pourrait décréter un moratoire sur l'endettement passif des agriculteurs. Une commission nationale associant les organisations syndicales et professionnelles agricoles et les pouvoirs publics est à constituer pour gérer ce moratoire et mettre en place les modalités de désendettement.

L'endettement de l'agriculture pèse de plus en plus sur la gestion des exploitations. Un réajustement des conditions de financement s'impose. En premier lieu, les taux des emprunts doivent être ramenés au niveau de l'inflation. Une politique dynamique d'installation de jeunes agriculteurs nécessite qu'ils puissent bénéficier d'emprunts à taux nul sur de longues durées. De même, nous pensons que devrait être mise en place une véritable caisse de garantie destinée à couvrir les créances des clients de l'agriculture-négociants, organismes collecteurs.

Réduire les coûts et charges de production passe également par un développement de la coopération. Il faut donc augmenter le volume des prêts aux coopératives et leur consentir des taux plus bas.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Rémy Auedé.** Je n'en ai plus que pour une minute, monsieur le président.

**M. le président.** Une minute, mais pas plus.

**M. Rémy Auedé.** Le rôle des offices par produit doit être renforcé. Assurer aux producteurs les prix minimum garantis et contrôler l'ensemble de la filière entre producteurs et consommateurs nécessite une plus grande démocratisation de ces organismes et un renforcement de leurs moyens d'action.

Enfin, autre facteur important de difficultés pour les exploitants familiaux : les cotisations sociales. Certes, elles devaient être réformées, mais la façon dont elles l'ont été aggrave la situation des agriculteurs. Dans un contexte de baisse des prix agricoles, la progression des cotisations est insupportable pour des centaines de milliers de paysans. De plus en plus d'exploitants, faute de pouvoir payer ces charges sociales, se trouvent complètement exclus de toute protection. Il est urgent de redéfinir le revenu servant de base au calcul des cotisations sociales en ne prenant en compte que le revenu réellement disponible pour la famille et en supprimant le plafonnement qui favorise les grosses exploitations.

Quant aux anciens agriculteurs, ils ont droit à une retraite digne de ce nom.

**M. le président.** Je crois que la minute est largement épuisée, monsieur Auedé.

**M. Rémy Auedé.** Je conclus, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous accorde encore cinq secondes !

**M. Rémy Auedé.** Monsieur le ministre, la situation nécessite plus qu'un simple débat. Il est urgent que le Parlement se prononce et vote une véritable loi d'orientation qui comporterait des mesures concrètes en faveur de ce secteur essentiel de notre économie nationale qu'est l'agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Van Haecke.

**M. Yves Van Haecke.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis les bouleversements qui se sont produits dans la conduite de la politique agricole européenne, le calme n'est pas revenu dans les esprits. Des questions graves attendent toujours des réponses. Questions que se posent les jeunes, qui risquent de se détourner massivement des métiers agricoles, questions de l'opinion publique, qui ne comprend pas pour-

quoi des champs sont laissés en friche alors que tant de gens meurent de faim dans le monde, et des ruraux, qui se demandent jusqu'où ira la disparition des fermes qui jusque-là tissaient leurs paysages et procuraient des emplois.

Mais, monsieur le ministre, je crois pouvoir vous remercier pour le discours que vous avez tenu, pour les ouvertures et les progrès qui ont déjà été réalisés au cours des derniers mois mais aussi pour ceux que vous avez annoncés. Cela témoigne d'un échange utile entre les groupes de la majorité, celui du Rassemblement pour la République en particulier, qui travaillent ensemble, et vous-même.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Yves Van Haecke.** Je ne vous surprendrai pas en vous rappelant que le Rassemblement pour la République réclame toujours une loi d'orientation qui traduise ce que les Français espèrent de leur agriculture et ce qu'ils entendent lui garantir en retour. Le flou actuel, monsieur le ministre, est insupportable pour eux tous, comme il l'est pour nous-mêmes.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Yves Van Haecke.** Il est vrai que nous ne sommes pas responsables de cette situation. Les gouvernements socialistes successifs...

**M. Alain Le Vern.** Encore !

**M. Yves Van Haecke.** Eh oui !

... ont tourné le dos à ce qui aurait dû être la constante de notre politique en France...

**M. Augustin Bonrepoux.** Qu'avez-vous fait jusqu'à présent ?

**M. Yves Van Haecke.** ... la compétitivité, la qualité, le soutien aux zones de montagne, aux régions agricoles défavorisées.

**M. Augustin Bonrepoux.** Parlons-en ! Qu'avez-vous fait de plus depuis un an pour les zones de montagne ?

**M. Yves Van Haecke.** Au lieu de cela, ils se sont laissés imposer une autre politique à partir de 1984, date de l'instauration des quotas laitiers. Certes, le jugement porté sur les quotas est partagé. Mais comment ne pas voir que nous avons alors laissé se tarir l'une des voies les plus sûres de l'installation des jeunes et du maintien du plus grand nombre d'exploitations ?

Depuis longtemps, il fallait maîtriser l'entrée dans la Communauté des produits de substitution des céréales qui n'acquittent ni droit ni prélèvement. Il était évident qu'un jour des pans entiers de la politique agricole imploreraient sous le poids de ces importations, du désordre des marchés et des coûts budgétaires devenus insupportables.

Courageusement, M. Jacques Chirac, entre 1986 et 1988, et son ministre M. François Guillaume ont tenté une adaptation de l'économie agricole qui ferait appel à notre capacité concurrentielle, à nos marges de manœuvre en matière de coût de production, en contrepartie de l'accroissement et de l'extension géographique des compensations des handicaps naturels. Mais les gouvernements qui ont suivi ont délibérément caché la vérité à l'opinion publique et aux agriculteurs, ils ont accepté que la Commission et la Communauté règlent seules, et à leur manière, la réforme de la PAC et les négociations du GATT. Jusqu'au bout, en mai 1992, dans une totale hypocrisie, ils ont nié les changements qui allaient survenir.

Enfin, chacun a en mémoire dans quel état les gouvernements socialistes nous ont laissé le volier agricole du GATT qu'ils avaient bel et bien accepté. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh oui ! il faut le dire !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Yves Van Haeecke.** Le dernier des ministres de l'agriculture en a fait l'aveu.

La pugnacité et la détermination de notre gouvernement aura quand même permis de poursuivre la négociation jusqu'à son terme et de réviser de nombreuses dispositions de Blair House afin de pouvoir déclarer à notre tour : « Pas un hectare de jachère en plus ».

N'y aurait-il plus de perspectives pour l'agriculture française ? Le RPR rejette absolument ce défaitisme, pour mille raisons, y compris sentimentales, car nous ne supporterions pas de tourner le dos au seul instant à ce monde agricole où tant de dynamisme et de richesses humaines ne demandent qu'à s'exprimer encore.

La loi d'orientation que nous voulons doit affirmer la vocation de l'agriculture, qui est et reste le travail de la terre, et l'élevage pour l'approvisionnement des marchés de la Communauté et du monde, cette vocation qui est de produire la meilleure qualité au moindre coût sur l'ensemble de notre territoire, au sein d'exploitations modernes à taille humaine.

De cette noble activité, les exploitants tirent leur dignité et doivent en obtenir leur revenu ; c'est elle qui demeure le fondement de la solidarité qui lie la nation à son agriculture.

Il nous faut, en premier lieu, clarifier ce qui sera la politique agricole commune de demain, celle qui s'appliquera à l'aube du troisième millénaire, qui devra apporter sécurité et stabilité à l'agriculture française et sauvegarder ses capacités exportatrices, maintenant un sens au dogme de la préférence communautaire.

Ne refaisons pas l'erreur passée et, vous le disiez tout à l'heure, travaillons dès à présent aux propositions concrètes que nous défendrons à Bruxelles, ensemble, avec les représentants de l'agriculture et des filières agro-alimentaires. Soyons clairs : de larges secteurs reposent sur une politique de soutien. De quelque façon que soient organisés ces soutiens, il ne saura être question de les diminuer au-delà de ce que nous imposent les accords de Marrakech. Il faut le dire, car, insidieusement, la commission tente déjà d'effectuer quelques coupes à l'occasion du « paquet prix » qui se discute actuellement.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, et sur le Gouvernement, pour contrer les menaces qui pèsent sur le niveau des quotas laitiers et le volume des droits à primes bovines. Nous espérons que vous connaîtrez le même succès que celui que vous avez remporté l'an dernier, pour l'indemnité jachère : son augmentation était nécessaire si l'on veut éviter que la jachère soit une « non-culture » insupportable. Nous espérons que le succès sera le même que celui concernant le gel libre qui contribue tant à rendre aux exploitants le libre choix de leur assolement.

Travaillons donc à permettre à notre production de retrouver des marges de manœuvre, de s'ouvrir à de nouveaux créneaux de marché, de trouver les moyens d'exporter sans restitution en utilisant toutes les ressources d'organisation des filières, d'investir dans les produits non alimentaires - biocarburants bien sûr, mais également colles, papiers, emballages plastique biodégradables -, de demeurer à la pointe des produits de qualité dans lesquels s'exprime le génie de nos différents terroirs.

Pour ce faire, l'action des organisations de marché est primordiale au niveau des zones géographiques ou des branches professionnelles ou interprofessionnelles. Face au libéralisme bruxellois, il faut relancer les relations contractuelles et interprofessionnelles ; il ne faut plus qu'une application excessive de la réglementation des ententes vienne freiner, ou bloquer, des initiatives indispensables pour permettre la promotion des produits de qualité.

Réaffirmer la primauté de l'économie doit aussi se traduire par des moyens nouveaux donnés à l'entreprise agricole. Entre un laisser-faire absurde et la socialisation rampante de la société, nous devons faire appel à l'esprit d'entreprise, au sens des responsabilités et à la solidarité envers les plus faibles. Chaque exploitant doit pouvoir choisir son propre projet de développement. C'est à cette condition que sera restauré un revenu conforme aux risques pris par les exploitants, à leur activité, aux capitaux qu'ils engagent. C'est à cette condition que l'on pourra parler d'égalité des chances.

La loi devrait assouplir les exigences de formation avant l'installation, car il n'est plus permis de décourager des jeunes motivés, déterminés. Elle devrait distinguer entre la part de revenu qui reste dans l'entreprise pour assurer son développement et rémunérer les capitaux, et celle qui revient à l'exploitant pour son travail ; l'assiette des cotisations sociales doit donc être revue sur cette nouvelle base, vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Dans le domaine social, bien des progrès restent à faire : niveau des retraites en dépit des récentes avancées, statut du conjoint, statut de la conjointe coexploitante ou exploitante d'un autre fond.

De nouveaux instruments financiers enfin, devraient conforter les capitaux propres de l'entreprise agricole. Les réformes fiscales que nous attendons devront suivre une logique d'entreprise, manifester la volonté de maintenir et de transmettre le maximum d'exploitations en installant les jeunes, et réduire les coûts dans une perspective de compétition qui, de communautaire, devient de plus en plus mondiale. La France est le seul des pays de l'Union européenne à avoir conservé un impôt spécifique sur les terres agricoles à la hauteur du nôtre. Cela ne peut durer.

La loi doit enfin ouvrir largement les portes de la diversification des activités. Les agriculteurs doivent pouvoir saisir toutes les opportunités de valoriser leur patrimoine, leur environnement ou leur savoir-faire. Pourquoi les freiner par des réglementations maladroites et non justifiées dès lors que la pluriactivité résulte d'une démarche véritablement professionnelle ?

Notre volonté forte de soutenir ces agriculteurs des régions difficiles qui, bien sûr, feront appel à la pluriactivité, devra se manifester par le maintien et le renforcement des compensations pour handicap naturel. Telle a toujours été notre ligne de conduite.

La loi doit encore fixer les rapports entre agriculture et environnement. Le discrédit jeté sur l'ensemble des exploitants par la volonté maladroite des anciens gouvernements de les soumettre à la redevance pollution, sans discernement, reste dans toutes les mémoires comme une blessure. L'accord intervenu entre le ministre de l'environnement et vous-même a heureusement mis fin à cette triste querelle : les non-pollueurs ne seront pas les payeurs.

**M. Patrick Ollier et M. Marcel Porcher.** Très bien !

**M. Yves Van Haeecke.** L'Etat et les collectivités locales les aideront à mettre aux normes leurs installations. Sur cette base, il faut continuer à préciser les droits et les obligations de l'agriculture vis-à-vis de la nature qu'elle entretient en l'exploitant. Elle en tirera une plus forte

légitimité et justifiera plus encore le soutien que la nation lui accorde. A ce titre, la promesse de créer le fonds de gestion de l'espace est une avancée que nous saluons avec satisfaction.

Dans ces conditions, l'agriculture, par le nombre de ceux qui s'y consacrent et leur activité, par ses productions et les métiers qu'elle fait vivre autour d'elle, restera la base vivante du monde rural. Nous l'affirmons avec force, il ne faut pas descendre au-dessous des 600 000 exploitations que la démographie laisse prévoir.

Ces exploitations et leurs organisations seront donc toujours, à nos yeux, les partenaires privilégiés du monde rural. C'est pourquoi le temps nous est compté. Il faut agir. Nous vous demandons de mettre rapidement en chantier les premières mesures législatives. Vous nous avez donné rendez-vous à l'automne pour en discuter et pour arrêter ces mesures ainsi que des mesures fiscales qui devraient, qui devront figurer dans la loi de finances pour 1994.

Ces urgences étant réglées, la concertation doit s'ouvrir aussi pour conduire un projet de loi d'orientation ambitieux et prospectif, comme l'était, en son temps, la loi d'orientation de 1960.

Le groupe du Rassemblement pour la République a préparé, a organisé ce débat autour de quatre thèmes : l'environnement international et communautaire, la performance et la production, l'exploitation agricole, l'agriculture et le développement rural. Le premier thème sera introduit par M. François Guillaume, suivi de cinq orateurs. Le deuxième thème sera introduit par Jean-Jacques de Peretti, suivi de onze intervenants. Le troisième thème sera abordé, par Yves Deniaud, et enfin Arsène Lux et six de nos collègues parleront de l'agriculture et du développement rural. Il reviendra alors à Patrick Ollier de rassembler, de synthétiser nos propositions, et de conclure ainsi sur ce que nous attendons de vous, monsieur le ministre, et du Gouvernement, dans les tous prochains mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Le Vern.

**M. Alain Le Vern.** Monsieur le ministre, nous avons rencontré l'ensemble des responsables des organisations agricoles et professionnelles pour préparer ce débat. Nous avons mesuré sur le terrain l'attente du monde rural, et aussi la difficulté de dépasser les mesures ponctuelles, sectorielles, pour trouver un accord sur le moyen terme. De ce débat, doit sortir une perspective, sinon ce ne sera qu'un débat de plus, après la demi-douzaine de débats sans suite que nous avons connus en un an dans cette enceinte.

Je diviserai mon propos en deux parties : le constat et nos propositions.

Le constat : les évolutions s'accroissent et la grave décision du Gouvernement de signer les accords du GATT est lourde de conséquences. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les mutations se multiplient, les dérives inquiètent : chasse aux primes, marché des droits à produire, achat de terres pour toucher les aides. Certes, monsieur le ministre, les agriculteurs ne sont pas dans la rue. Mais n'y trouvez pas un motif de fierté, c'est simplement le reflet d'un état d'esprit. La majorité des paysans est découragée et inquiète ; elle a le sentiment d'avoir été trompée.

**M. Patrick Ollier.** Par vous !

**M. Alain Le Vern.** Dans l'opposition, vous aviez refusé de soutenir le gouvernement pour qu'il puisse s'opposer aux accords du GATT, au nom de la nation. Dans le même temps, vous avez affiché une position intransigeante, exigeant que la France utilise son droit de veto pour empêcher la conclusion de ces mêmes accords et vous avez, là où vous le pouviez, suscité manifestations, délégations.

L'essentiel de votre action au Gouvernement a donc consisté depuis un an, à faire admettre par le monde agricole l'acceptation du GATT, alors que vos engagements consistaient en un refus en bloc et en une surenchère permanente. Vous avez fait la démonstration d'un certain savoir-faire consistant à développer la concertation avec les organisations vous soutenant, puis à dégager quelques crédits souvent plus flatteurs en apparence qu'en réalité - 1,5 milliard au printemps, 1,5 milliard en automne avec un joyeux mélange d'autorisations de programmes, de crédits de paiements et de prêts.

Dans cet accord du GATT, vous n'avez obtenu aucune des garanties indispensables. Or, notre agriculture a besoin de garanties monétaires afin de ne pas être soumise à des dévaluations dites « compétitives » de certaines monnaies. Il lui faut aussi des garanties sociales offrant en même temps des évolutions au peuple des pays en voie de développement - accès au savoir, droit à la santé, avancées sociales - et l'assurance de revenus suffisants à nos agriculteurs. Si nous n'y prenons garde, le monde développé creusera le lit du chômage à l'intérieur de ses frontières tout en favorisant la misère et l'exploitation des hommes ailleurs, tandis que multinationales et financiers s'approprient la valeur ajoutée grâce au labeur de nos agriculteurs.

Il faut également des garanties environnementales qui mettent les producteurs de tous les pays au même niveau d'exigence, pour préserver la santé des consommateurs et assurer l'avenir de notre planète.

Ces garanties monétaires, sociales, environnementales font cruellement défaut au moment où il nous faut baliser le chemin pour les années qui viennent, d'autant que, tout en signant un accord sur les oléagineux en juin 1993 et en autorisant l'entrée du maïs américain en Espagne, vous avez accepté de réduire nos exportations - moins 34 p. 100 pour le blé, moins 38 p. 100 pour les viandes bovines et la volaille, moins 18 p. 100 pour les viandes porcines, moins 26 p. 100 pour les œufs.

La lisibilité à moyen terme de ces mesures est d'autant moins bonne que les prix marché ne signifient plus rien - sauf pour le consommateur dont la part des ressources qu'il consacre à l'alimentation diminue. On rétribue l'agriculteur afin qu'il continue de surproduire. On paie pour stocker cette surproduction. On paie encore pour écouler à bas prix ces excédents dans les pays en voie de développement où le manioc cultivé sur place revient moins cher que cette marée de céréales, ce qui est une curieuse façon d'aider ces pays du Sud à conquérir l'auto-suffisance alimentaire !

On élève des bovins qui sont incapables de « tondre » le moindre brin d'herbe. Le pâturage des animaux a été relégué au profit de la performance. Ainsi le Grand Ouest - Bretagne et Normandie - affiche une production laitière moyenne de 6 000 litres par vache. Ces vaches consomment plus d'une tonne et demie de concentrés, dont 25 p. 100 de soja et de produits de substitution aux céréales importés. La viande bovine se fait avec des taurillons que l'on alimente avec du maïs. La production de bœufs qui consomment de l'herbe régresse chaque année.

Dans nos campagnes, la part de la friche augmente d'année en année. Si les quotas laitiers ont endigué les stocks de beurre, il reste encore plus de 800 000 tonnes de viande dans les frigos européens.

Dans cette course effrénée à la surproduction, on a sacrifié notre environnement, détruit des paysages, brutalisé les bocages, pollué notre eau en méprisant les lois de la nature et du bon sens, avec les conséquences que nous connaissons : érosion des terres arables, torrents de boues au moindre orage, incendies d'été, nitrate dans les nappes d'eau.

**M. Guy Drut.** Bien sûr, vous n'y êtes pour rien !...

**M. Alain Le Vern.** Dans certaines régions, comme les Pays-Bas ou les Côtes-d'Armor, l'élevage produit plus de lisier que le sol peut en absorber. On a dû instaurer des quotas de lisier dans les polders hollandais.

**M. Patrick Ollier.** Cela fait un an seulement que cela se produit sans doute ?

**M. Alain Le Vern.** Ainsi, dans une économie dite de libre marché, le prix du marché n'a plus aucune signification. En effet, tient-on compte de ces extraordinaires méfaits sur l'environnement, sur la désertification des campagnes où on « gèle » ensuite les services publics à grand frais, sur le coût humain et social de familles réduites à l'exode rural vers les banlieues difficiles ?

Tient-on compte, lorsqu'on parle d'une agriculture exportatrice - « le pétrole vert » -, de l'ensemble des crédits publics versés au monde rural ? Car l'Union européenne et l'Etat ne sont pas les seuls à payer : les régions, les départements et les communes y vont de leurs deniers. Il serait édifiant de tout comptabiliser. Formidable zâchis ! Comment ne pas comprendre le désarroi d'un paysan qu'on paie pour laisser sa terre en jachère ou tuer un veau à la naissance ? Comment expliquer à un producteur de tomates « naturelles » du Sud qu'il est concurrencé par des « fabricants » de tomates « sans sol » largement subventionnés pour produire dans un hectare de serres « usine à gaz » ce qu'il fait au soleil du Midi méditerranéen en occupant l'espace ?

Produits standardisés, industrialisés, sans goût, dont le faible coût est le premier objectif, contre produits de terroir de qualité - donc plus chers -, le combat est inégal car hélas ! faussé, le marché ne recouvrant aucune réalité économique.

De plus, chacun sait que le système mis en place pour enrayer les surproductions est inefficace. Les progrès et le savoir-faire auront tôt fait d'annuler les 15 p. 100 de jachère. Ce système est aussi injuste : 6 p. 100 de céréaliéristes européens, par exemple, percevront 50 p. 100 des aides compensatrices.

Ne cite-t-on pas l'exemple, dans le département de la Vienne, d'agriculteurs organisés en société qui ont empoché 7 840 000 francs de primes pour 2 300 hectares ?...

Ce système n'est pas inéluctable. Notre richesse, c'est la diversité, complétée par celle des onze autres pays européens : richesse et diversité des climats, des sols, des paysages, donc des productions. Cessons de vouloir tout produire partout ; c'est techniquement possible mais économiquement ravageur et suicidaire, écologiquement nuisible et humainement intolérable, le secteur agricole connaissant de très graves injustices liées au fait que 80 p. 100 des aides vont à 20 p. 100 des agriculteurs. Les exclus s'endettent pour « suivre » un système dont la vocation est de les faire disparaître. Ne parle-t-on pas de 300 000 agriculteurs en l'an 2000 comme d'un objectif ou d'une fatalité ? Curieux monde que le nôtre ! Il se

moque de la terre qu'il laissera à ses enfants ; il met en péril sa ressource alimentaire vitale ; il désespère celles et ceux qui ont la charge de la valoriser et de l'entretenir !

A trop vouloir relever la compétition avec d'autres continents, avec les Etats-Unis, l'agriculture européenne a oublié sa spécificité et choisi ses orientations en s'alignant dès 1962 sur les accords du GATT. En 1992, la réforme de la PAC a marqué une rupture, posant le problème des modes de production - intensification ou extensification - afin de parvenir à la maîtrise des productions.

C'est là, la clé du futur. Répondre à ces deux questions : comment maîtriser les productions, comment attribuer les droits à produire, c'est, pour une bonne part, assurer les orientations pour les agriculteurs et le monde rural, et assurer des revenus garantis aux agriculteurs et à leur famille.

Afin d'y parvenir, prenons en compte la réalité européenne et, en Europe, les particularités des agricultures françaises. Les Etats-Unis cultivent de grandes étendues avec peu d'hommes, peu d'intrants. En Europe, les surfaces sont plus faibles, l'utilisation des intrants et des engrais plus intensive, les hommes plus nombreux.

Vouloir s'aligner, prendre modèle ou entrer en compétition n'aurait aucun sens et condamnerait le contribuable à financer de plus en plus. Cela irait à l'encontre de l'aménagement du territoire que nous souhaitons et pour lequel il faut des actes en faveur du monde rural.

Nous sommes favorables aux aides publiques prioritairement destinées à des catégories et à des régions très spécifiques.

Nos propositions s'orientent autour de cinq termes : justice, transparence, souplesse, différenciation et espace rural.

Justice parce que nous considérons que celles et ceux qui travaillent la terre sont égaux en droits et que leur rémunération doit tenir compte du nombre de personnes nécessaires aux fonctions de production et d'entretien du paysage. Ce nombre n'est pas le même pour une superficie identique dans un vignoble, une zone de montagne, une ferme laitière ou céréalière.

De même, le régime fiscal, statutaire et social de la profession agricole doit être revu en concertation avec la profession. Des évolutions récentes se sont produites pour le statut de l'agriculture et les retraites. Il faut les poursuivre, tout comme nous devons favoriser l'installation des jeunes, dont 30 p. 100, aujourd'hui, entrent en activité sans aucune aide.

Une réforme s'impose donc afin de maintenir un maximum d'exploitations. Les restructurations ne devront plus permettre l'agrandissement des exploitations au détriment des installations. Tout doit être fait pour favoriser l'installation des jeunes selon des critères qui devront intégrer également l'occupation de l'espace et permettre de répartir les droits à produire sur tout le territoire. Deux tiers des installations accaparent aujourd'hui la totalité des aides à l'installation : ce n'est plus tenable.

Transparence parce qu'une société moderne et démocratique doit savoir. Les 7 840 000 francs de primes évoqués tout à l'heure apportent moins aux agriculteurs que ne le ferait un système clair, transparent, accessible à chacun de ceux qui acceptent de contribuer à l'aménagement rural, à l'entretien de l'espace, à la compétitivité des productions, dès lors que les règles en seraient claires et transparentes.

**M. Germain Genvenwin.** C'était vraiment clair et transparent, de votre temps !

**M. Alain Le Vern.** La gestion paritaire, le pluralisme, la possibilité d'être informé dès lors que des crédits publics sont concernés, sont les principes de cette transparence assurée par des commissions ouvertes.

La souplesse parce que la terre met du temps à donner, du temps à rendre les soins et le travail qu'on lui apporte. Nos orientations devront donc pouvoir répondre aux aléas mondiaux et aux adaptations rendues inéluctables grâce au savoir-faire de l'homme.

La différenciation, idée pour nous essentielle, permet d'organiser les agricultures autour de leurs vocations modernes.

Bien sûr, la production de biens alimentaires restera la fonction essentielle des agriculteurs, mais cette fonction s'exercera désormais davantage sur des bases qualitatives que sur des bases quantitatives, puisque beaucoup de productions sont excédentaires.

Le grand marché européen restera le débouché principal - 70 p. 100 de nos exportations aujourd'hui - mais nous devons veiller à exiger qualité et identification de nos productions. Chacune des filières de l'agro-alimentaire sera analysée et les maillons défaillants ou manquants seront renforcés, et donneront lieu à un plan de créations de PME implantées dans les zones de production, autre facteur d'aménagement. C'est ce que vous avez appelé, monsieur le ministre, le « réflexe de la valeur ajoutée ».

En outre, la fonction de production devra s'exercer également au profit des destinations non alimentaires - des biocarburants, par exemple - grâce à une meilleure efficacité obtenue par un effort dans la recherche et la rationalisation de cette filière.

Une autre fonction de nos agricultures, celle de fourniture de services marchands, touristiques par exemple, se développera en raison des contraintes liées à l'urbanisme et à l'évolution de notre société, de l'augmentation du temps libre, de la recherche des terroirs, des « pays », de leurs productions. Cette évolution déjà engagée, pose toute une série de questions et suscite parfois l'inquiétude chez les professionnels de la restauration, de l'hôtellerie, du camping ou de l'accueil. Là encore, justice, transparence, souplesse et différenciation s'imposent pour adapter fiscalité et statut de la profession, sans que cela apparaisse comme une concurrence déloyale.

Enfin, la fonction occupation et entretien du territoire constituera sans nul doute une des missions fortes de l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle en Europe. Cela passera, nous l'avons vu, par des techniques nouvelles de production, moins polluantes, tenant mieux compte des réalités climatiques, géologiques et biologiques, permettant d'associer productions et entretien des sols grâce à des couvertures végétales appropriées préservant la qualité de l'air et de l'eau. Cela passera aussi par une politique de la forêt et de la filière bois réadaptée.

Environ 50 p. 100 de la superficie de notre territoire national est confiée aux paysans. Cela montre leur rôle essentiel, mais aussi la diversité des situations.

Aujourd'hui, les aides à la production sont différenciées pour les cultures : gel ou non gel, pour l'élevage : taux de chargement, pour le lait : quotas, pour la betterave... C'est dans cette voie de la différenciation qu'il faut poursuivre en intégrant les notions d'entretien du territoire, d'équilibre des productions entre l'ensemble des régions, de volumes à respecter, de revenus à assurer. Ces aides doivent être plafonnées en fonction du nombre de travailleurs exploités.

Ainsi, la différenciation appelle de nouvelles politiques en agriculture - fiscale, sociale, de formation et d'encadrement - qui autorisent et favorisent la pluriactivité ou le changement d'activité. Elle requiert également une politique contractuelle entre les collectivités, de l'Union européenne à la commune, et les agriculteurs, lorsque les fonctions exercées par la profession, selon les régions, le nécessiteront.

A ces missions, il convient d'ajouter la fonction d'exportation vers les pays tiers et celle d'assistance alimentaire vers les pays qui ont faim.

La dimension exportatrice est indispensable et constitue pour nous un enjeu stratégique dès lors que nous refusons d'abandonner ce secteur à la volonté hégémonique américaine. L'arme alimentaire n'existe plus dès lors que nous disposons des capacités d'exporter hors restitutions.

Quant à l'aide alimentaire, elle restera, hélas, longtemps indispensable, sur la base d'engagements pluriannuels dont l'objectif sera bien de permettre aux pays concernés de parvenir à l'autosuffisance.

La mise en œuvre de la différenciation nécessite le respect des engagements budgétaires pris par la Communauté en 1992. Toute remise en cause serait inacceptable. La nouvelle donne du GATT est une contrainte supplémentaire qui pèse sur nous et qu'il faut, hélas, intégrer.

Reste donc à imaginer d'autres solutions rendant compatibles le projet d'une agriculture moderne, intégrée et acceptée par l'ensemble de la société, avec des marges de manœuvre budgétaires, et la nécessité de notre présence concurrentielle sur les marchés.

Comme, en France et en Europe, de nombreuses entreprises agricoles disposent de marges d'adaptation de leur compétitivité non négligeables, alors que d'autres sont plus fragiles, la place est de plus en plus ouverte pour une véritable politique de la différenciation.

Le choix du principe du « traitement différencié » est dicté par le souci de la responsabilisation au plan économique, de l'équité au plan social. Voilà pourquoi, en complément d'une politique de prix ajustée au nouveau contexte des marchés, une vigoureuse modulation des aides directes à la production par un système dégressif et un plafonnement des quantités éligibles serait pertinente. Aidons le plus grand nombre et arrêtons de soutenir ceux qui, au-dessus d'un certain niveau de production, peuvent affronter la concurrence !

En outre, et cet aspect n'est pas mineur, la mise en œuvre d'un dispositif d'aides différenciées doit, en combinant les critères d'attribution, contribuer au respect de l'environnement, notamment grâce à une amélioration de la connaissance du potentiel des terres de chacune des régions.

Ces adaptations de la réforme doivent évidemment être conçues dans un cadre communautaire. Laisser croire qu'elles pourraient être conduites dans un cadre national constitue une faute. N'oublions pas que certains de nos partenaires souhaitent un désengagement de la Communauté sur le plan budgétaire.

Enfin, elles ne doivent pas se traduire par un surcroît de bureaucratie, mais concilier, je le redis, efficacité et équité, en permettant des évolutions et en évitant la marchandisation des « droits à produire » et des « droits à primes », en tenant compte en priorité du siège des exploitations pour attribuer les terres.

Il convient également de trouver des solutions par la mise en place de nouvelles organisations communes de marché dans les secteurs du vin, des fruits et des légumes.

Toute une série de mesures d'accompagnement doivent être prises.

L'harmonisation au niveau mondial des normes vétérinaires et phytosanitaires est nécessaire. Nos partenaires commerciaux doivent être contraints à adopter progressivement les mêmes normes concernant l'environnement.

La vente de tout produit ne mentionnant pas clairement son origine, l'information du consommateur, la valorisation des produits, devra être interdite.

Les agriculteurs qui souhaitent changer de système de production, notamment dans le cadre du désendettement, en passant d'un mode intensif à un mode extensif, devront être soutenus.

La taxe sur le foncier non bâti devra être totalement supprimée et compensée par une dotation d'Etat versée aux communes.

La mise en œuvre d'autres systèmes favorisant l'originalité et la valorisation des ressources locales devra être favorisée. Un réseau de « fermes de référence » pourra être constitué dans le but de former les jeunes et de vulgariser les méthodes. Il faudra également étudier la taxation des intrants afin d'en limiter l'usage.

Les productions de terroir et les labels de qualité sont à encourager.

Les revenus doivent être garantis et les retraites revalorisées.

Les initiatives visant à combler les déficits de production nationale devront être encouragées.

Il faut également favoriser la plantation des haies, valoriser, entretenir, exploiter nos forêts et améliorer la filière bois, notamment à travers la production de bois d'œuvre, d'essences nobles ainsi que de taillis pour la biomasse.

La stratégie de filière devra être mise en œuvre systématiquement sur les lieux de production-aménagement du territoire, diminution des frais de transport, amélioration de la qualité de manière à valoriser les produits et à créer des emplois.

La recherche doit être développée pour l'utilisation non alimentaire des productions agricoles : biocarburants, industrie chimique.

Une étude pour la connaissance des sols du territoire national est à diligenter.

Nous pensons que ces orientations aboutiraient à garantir l'avenir de nos agriculteurs, par une utilisation plus rationnelle des crédits. Elles seraient créatrices d'emplois, offriraient des perspectives de gestion nouvelle de nos espaces.

De nombreux objectifs du traité de Rome gardent leur opportunité : « stabiliser les marchés, assurer la sécurité alimentaire, garantir des prix raisonnables pour les consommateurs et assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ». D'autres objectifs nouveaux - qualité de l'alimentation, aménagement du territoire, entretien des paysages, respect de l'environnement - sont à inclure.

Il est urgent de déboucher sur de véritables propositions dans une loi. Nous attendons, monsieur le ministre, que vous nous la proposiez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici réunis pour un débat d'orientation dont les agriculteurs attendent beaucoup. Il est vrai qu'ils ont quelques raisons pour cela : les défis sont considérables et leurs demandes, à juste titre, sont énormes.

Vous avez par avance, monsieur le ministre, répondu à presque toutes nos interrogations. Vous nous avez présenté un bon, un grand discours programme, qui constitue une excellente base de travail pour une nouvelle politique nationale.

Cette nouvelle politique nationale, qui peut et doit être un tournant pour l'agriculture française, il nous appartient d'en définir les orientations dans ce débat en répondant à trois exigences : nous devons affirmer des principes ; fixer des objectifs, et ce n'est pas nécessairement le plus facile ; dégager et engager dès maintenant des moyens.

Premier principe : ne pas entrer dans un débat qui serait purement catégoriel. Il est parfaitement clair que nous entendons poser le problème de l'agriculture dans l'ensemble de la société française. Il s'agit bien d'un enjeu de civilisation, autant pour les fondements mêmes de notre société que pour l'occupation de notre territoire.

Deuxième principe : affirmer une grande ambition internationale. Il faut savoir si, oui ou non, nous estimons que la France a encore un rôle stratégique mondial à jouer dans l'alimentation. L'agriculture, vous l'avez dit, est une force économique. Nous entendons que cette force économique demeure ce qu'elle est et même se développe sur l'ensemble de la planète.

Troisième principe, enfin : entre la société française et entre le marché mondial, il y a et il doit y avoir l'Europe. Il est indispensable de faire évoluer la politique agricole commune. Et je me réjouis, monsieur le ministre, des intentions que vous avez manifestées en évoquant la présidence française que nous devons exercer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1995. Cette évolution de la politique agricole commune devra se faire sans repli sur nous-mêmes. Il ne s'agit pas pour l'Europe de se ratatiner, mais il lui appartient de réaffirmer et de faire respecter le principe de la préférence communautaire qui a été, pendant trop d'années, battu en brèche.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Il nous faudra, bien entendu, profiter de cette évolution pour améliorer l'organisation des productions. Nous ne devons plus être contraints de subir le dérèglement de certains marchés dits « libres » en ne pouvant y remédier que par des pis-aller, comme on saisis un extincteur pour maîtriser un incendie. Nous devons pouvoir engager des actions régulatrices au niveau européen.

**M. Charles Fèvre.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Voilà pour les principes. J'en viens aux objectifs.

Que voulons-nous ? C'est selon vous, monsieur le ministre, la seule question qui vaille. Il nous faut donc y répondre et le faire sans faux-fuyant. Ce n'est pas facile car, dès que l'on prend une position, on en contente peut-être quelques-uns, mais qui se gardent bien de le dire, tandis que tous ceux qui ont quelque motif d'inquiétude le crient haut et fort ! Je pense néanmoins que le politique doit être lucide et avoir le courage de dire la vérité. Je préfère que nous annoncions aujourd'hui aux agriculteurs vers quoi nous allons plutôt que de leur dispenser de belles paroles, de beaux discours...

**M. Alain Le Vern.** Ça changera ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Philippe Vasseur.** ... qu'ils auraient raison de nous reprocher dans quelques années. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Messieurs les socialistes, vous avez berné les agriculteurs, vous nous avez bernés nous-mêmes, vous avez bradé la politique agricole commune et les accords du GATT : nous ne voulons pas être aussi irresponsables que vous l'avez été hier ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voici donc nos objectifs.

Le premier est la compétitivité. Donnons à notre agriculture les moyens de lutter à armes égales sur le marché mondial, soyons les artisans du renforcement de sa compétitivité. Nous favoriserons ainsi son expansion sur nos propres marchés et sur les marchés mondiaux, en lui créant de nouveaux débouchés.

Deuxième objectif : assurer pour le futur des revenus convenables aux agriculteurs, des revenus qui soient le fruit de leur travail. Pensons également à ceux qui ont quitté la terre et qui seront encore nombreux à la quitter puisque vous avez confirmé, monsieur le ministre, que vous maintenez le principe et les modalités de la prétraite.

Troisième objectif, enfin, peut-être le plus difficile : nous devons annoncer le nombre d'exploitations que nous jugeons nécessaires à la fois pour assurer l'occupation de l'espace national et pour répondre aux impératifs de l'emploi.

Vous avez déclaré - et c'est le seul point de léger désaccord que je peux avoir avec vous - que la question n'était pas de savoir combien il y aura d'exploitants demain. Je crois au contraire qu'il faut le savoir et le dire, et que c'est à nous, politiques, qu'il revient de se prononcer.

Nous attendons beaucoup, et très souvent à juste titre, des organisations professionnelles. Nous leur demandons quelquefois de se mettre d'accord entre elles pour nous faire des propositions. Mais cette responsabilité-là est la nôtre parce que c'est un choix de société, une responsabilité de gouvernement et un acte politique.

Il y a ceux qui vous disent que plus un agriculteur ne doit quitter la terre, que plus une exploitation ne doit disparaître. J'ai entendu cela voilà quelques années de la bouche même de M. Delors. Or que s'est-il passé depuis ? Bien évidemment, le nombre d'exploitations agricoles a diminué et parfois même dans des proportions largement supérieures à ce qu'elles étaient hier. C'est une première fatalité.

**M. André Fanton.** M. Delors dit toujours n'importe quoi !

**M. Jean Aucclair.** Les socialistes n'aiment pas les agriculteurs, c'est connu !

**M. Philippe Vasseur.** Il est vrai que l'irresponsabilité attachée à la technostructure bruxelloise permet d'affirmer bien des choses sans crainte d'être démenti...

**M. Patrick Ollier.** Hélas ! C'est vrai !

**M. Philippe Vasseur.** ... ce que n'autorise pas la responsabilité que l'on a devant le peuple. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du rassemblement pour la République.*)

Cette attitude, quelque peu démagogique, nous ne devons pas l'avoir.

**M. Remy Auedé.** Vous l'avez eue !

**M. Philippe Vasseur.** Venons-en à la deuxième fatalité, évoquée d'ailleurs à l'instant par M. Le Vern, et c'est peut-être le seul point sur lequel il n'ait pas tort. C'est, que, au train où vont les choses, nous aurons, toutes choses égales par ailleurs, 300 000 exploitations en l'an 2000 ou dans les années qui vont suivre.

Certes, nous ne pouvons pas promettre que nous garderons 900 000 exploitations, mais nous ne pouvons pas non plus accepter d'aller demain vers 300 000 exploitations. Je sais bien que des agriculteurs vous expliquent qu'ils pourraient largement produire ce que nous produisons aujourd'hui en étant trois fois moins nombreux. Mais ce n'est pas ce que nous voulons. Je pense que le chiffre optimal - si tant est que l'on puisse parler d'un optimum - se situe vraisemblablement entre les deux. Nous devrions en effet être capables de garantir durablement à la France un nombre d'exploitations compris entre 500 000 et 600 000. Ce serait un acte courageux, mais qui nécessiterait une politique volontariste et qui nous conduirait à opérer un choix important : celui d'un type d'exploitation. Car, selon que nous nous dirigeons vers une agriculture comptant 300 000 exploitations ou un nombre deux fois plus importants, nous n'avons pas la même réponse à apporter en matière de statuts juridiques, fiscaux et sociaux de l'agriculture.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à ma troisième exigence, celle des moyens. Vous avez pris beaucoup d'engagements, peut-être plus d'ailleurs que nous n'en attendions. Nous tenons à vous remercier et à vous féliciter de tout ce que vous avez annoncé pour l'agriculture et les agriculteurs.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Nous allons en débattre au cours des heures à venir. M. Van Haecke a annoncé que le groupe du RPR présenterait des propositions. Les autres orateurs du groupe de l'UDF feront de même, en entrant vraiment dans le concret. Nos propositions seront autant de contributions à un débat que vous avez voulu largement ouvert.

Permettez-moi simplement, pour ce qui me concerne, et planter ainsi le décor, d'insister sur trois grands types de mesures qu'il est nécessaire de mettre en œuvre.

Premier type de mesures, que vous avez d'ailleurs évoqué avec beaucoup de conviction : il est nécessaire et même indispensable de baisser les charges et les coûts de production qui pèsent sur l'agriculture française.

**M. Marc Le Fur.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** C'est le cœur d'une véritable politique nationale. Nous avons cette possibilité ; personne ne nous empêche d'y avoir recours.

**M. Eric Duboc.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Voilà le point sur lequel nous allons insister et que vous avez longuement développé : la réduction des charges fiscales, sociales et financières. J'observe d'ailleurs avec intérêt - et je suis convaincu que les agriculteurs l'auront noté avec une intense satisfaction - que le Gouvernement présentera, dès la prochaine session parlementaire, des propositions tendant à bien distinguer, dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales, ce qui revient au travail et ce qui ressortit au capital.

**M. Marc Le Fur.** C'est exactement cela qu'il faut faire !

**M. Philippe Vasseur.** C'est tout à fait fondamental. En faisant ce premier pas dès la prochaine session parlementaire, vous donnerez un motif d'espérance et rendrez ainsi justice à une revendication parfaitement légitime des agriculteurs.

Certes, et vous l'avez dit, d'autres modifications seront tout aussi indispensables, en ce qui concerne, par exemple, la part communale du foncier non bâti, les provisions - il me paraît très important de doter l'agriculture française de provisions qui permettent de pallier les aléas

climatiques ou même d'ailleurs les aléas des marchés - les plus-values ou le coût du crédit, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Baisse des charges et des coûts de production, tel doit être l'objet de la première série de mesures que nous devons prendre pour les moyens.

Deuxième type de mesures : celles qui concernent la modernisation du statut de l'exploitation, le statut fiscal, mais également le statut juridique que je lie d'ailleurs au problème de l'installation.

Monsieur le ministre, il faut redonner aux jeunes - vous avez évoqué la barre des trente-cinq ans - le goût et la possibilité de s'installer. Je parle plus précisément d'eux car il est effectivement essentiel de pouvoir miser sur eux. De ce point de vue, les mesures que vous avez annoncées vont tout à fait dans le sens que nous souhaitons et que souhaitez, je le pense, le plus grand nombre d'agriculteurs.

A propos du statut juridique de l'exploitation agricole, il importe que nous soyons capables de répondre à des questions qui, aujourd'hui, n'ont pas de traduction véritablement concrète, qu'il s'agisse de la constitution de l'exploitation, de sa transmission, de son financement, bien sûr, mais aussi de sa diversification. Bien entendu, les possibilités sont diverses. Des réponses sont d'ores et déjà apportées lorsque l'on fait le choix sociétaire. Mais, nous sommes dans un pays de tradition, nous sommes dans un pays où bien des habitudes ont été prises où nous attachons, fort justement à mon sens, le plus grand cas aux actions individuelles.

C'est pourquoi je souhaite que nous offrions à la profession agricole le libre choix et que ce dernier ne se traduise pas, en fonction des options qui auront été retenues, par une pénalisation. On doit pouvoir choisir l'option sociétaire en conservant, si on le souhaite, un statut qui respecte le caractère individuel de l'exploitation et de l'exploitant. On doit pouvoir le faire, même en apportant la réponse que vous recherchez sur la distinction entre patrimoines personnel et professionnel. Point n'est nécessaire d'être forcément en société pour cela.

Il est par ailleurs un problème majeur auquel nous aurons probablement quelques difficultés à répondre, car même si des propositions émanaient des professionnels, nous serions, en tout état de cause, obligés de prendre des arbitrages délicats : celui du statut et de la valeur des droits à la prime et des droits à soutien.

**M. Nicolas Forissier.** Il est vrai qu'il est essentiel !

**M. Philippe Vasseur.** Il est effectivement essentiel et se heurte à bien des obstacles.

Je retiens, monsieur le ministre, et je pense que nous serons tous d'accord pour vous soutenir dans cette voie, que vous tenez à ce que soit maintenu le lien existant entre les droits à primes et les droits à produire et le territoire. Nous pourrions aller vers une gestion départementalisée.

**M. Charles Fèvre.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** Et cela pour le plus grand bénéfice de tout le monde. Certes, il conviendra de tenir compte des situations qui peuvent se produire dans des zones plus défavorisées et qui méritent de bénéficier de la solidarité nationale.

Enfin, s'agissant toujours du statut, nous vous rejoignons lorsqu'il s'agira d'améliorer le statut du conjoint. Pensons aux femmes agricultrices !

**M. Eric Duboc.** Exactement !

**M. Philippe Vasseur.** C'est vrai, des efforts et des progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste encore à faire. N'oublions pas non plus la situation, dans bien des cas délicate, des retraités et des veuves. Dans un débat d'orientation, nous ne saurions nous contenter de parler d'économie, il nous faut aussi aborder les problèmes sociaux.

**M. Jacques Barrot.** Et les retraites !

**M. Philippe Vasseur.** Troisième type de mesures que vous avez également évoquées, monsieur le ministre, avec beaucoup de détermination et de courage : celles qui concernent l'organisation de la filière.

Nous devons développer cette filière qui va du producteur agricole au consommateur en passant par le transformateur et par la grande distribution. Des efforts sont à accomplir en faveur de la transformation, de l'industrie, de l'investissement, de la recherche ou de la qualité. Il importe que nous soyons capables d'innover, pour la technologie, mais également en matière de commercialisation. L'essentiel aujourd'hui est de parvenir à assurer un meilleur équilibre entre les vendeurs et les acheteurs.

A cet égard, vous n'ignorez pas monsieur le ministre, ce que je pense de l'émiettement des responsabilités au sein du Gouvernement; de ce droit de regard que peuvent porter sur cette filière différents ministères avec notamment, disons les choses clairement, la force que peut représenter Bercy par rapport à Varenne.

**M. Eric Duboc.** Bravo !

**M. Philippe Vasseur.** Nous devrions réfléchir à un changement de nos structures, pour l'année prochaine, par exemple. Celles-ci sont bien souvent héritées de la IV<sup>e</sup> voire de la III<sup>e</sup> République. Monsieur le ministre, pourquoi ne seriez-vous pas à la tête d'un ministère de l'agriculture dont la compétence en matière de concurrence et de répression des fraudes irait jusqu'à la grande distribution alimentaire ? Je suis convaincu que cela changerait les comportements et vous conférerait un poids considérable qui donnerait confiance aux agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Beaucoup de moyens sont nécessaires. Mais, là encore, ne soyons pas démagogues, nous ne pouvons pas tout faire tout de suite. Il convient tout d'abord de hiérarchiser les priorités et d'envisager ensuite une programmation pluriannuelle, sur trois, quatre ou cinq ans, peu importe. Vous êtes favorable à cette initiative qui pourra être examinée au cours du débat. J'espère qu'à l'issue de celui-ci vous serez en mesure de nous apporter une réponse ferme. Nous devons engager d'urgence notre réflexion. Vous avez d'ores et déjà ouvert des pistes pour des décisions rapides. Vous avez promis des mesures pour cet automne - allègement des charges, financement des installations - et c'est bien car des décisions concrètes et immédiates qui engagent l'avenir doivent être prises sans tarder. Voilà la réponse que j'apporte à notre collègue Rémy Auchedé, député du Pas-de-Calais, qui regrette qu'un débat d'orientation ne soit pas sanctionné par un vote. Il a raison sur le principe, mais il aura tort si nous sommes très prochainement amenés à nous prononcer par un vote non pas sur des orientations, mais très clairement sur des décisions.

**M. Charles Fèvre.** M. Auchedé ne les votera pas de toute façon ! (*Sourires.*)

**M. Philippe Vasseur.** J'ignore si, comme le réclame notre collègue Van Haecke, il faut une loi d'orientation. Personnellement, je préférerais une loi d'adaptation. En

tout état de cause, il est tout à fait certain que nous ne pourrions nous contenter de mesures prises dans le cadre de la loi de finances.

**M. Patrick Hoguet.** Absolument !

**M. Philippe Vasseur.** Nous avons besoin pour cet automne d'un grand texte législatif spécifique à l'agriculture. Qu'on l'appelle loi d'orientation ou loi d'adaptation, peu importe (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) du moment qu'il s'agit d'un texte sur l'agriculture, marquant une volonté politique forte.

**M. Alain Le Vern.** Ça n'existe pas !

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, et je sais que vous en avez la volonté, si le Gouvernement est capable de nous présenter ce grand texte allant dans le droit fil des orientations que nous avons évoquées et dont nous allons débattre, nous pourrions alors parler d'un grand dessein pour l'agriculture française. Il sera enfin mis un terme à ce discours catastrophiste qui est trop souvent le nôtre en la matière. Nous pouvons, comme le dit la publicité et parce que aujourd'hui c'est plus que jamais nécessaire, « positiver » !

Monsieur le ministre, nous avons là, à partir de ce débat, la possibilité de redonner des perspectives à l'agriculture française et de rendre l'espérance aux agriculteurs et au monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aloyse Warhouver.

**M. Aloyse Warhouver.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs attendent du Gouvernement et de notre assemblée des orientations à la hauteur des promesses faites lors de l'approbation de la réforme de la PAC et de l'accord sur le GATT.

Certes, reconnaissons-le, des mesures importantes ont été prises depuis 1987, et elles sont allées dans le bon sens, notamment par l'adaptation des exploitations agricoles à leur environnement économique et social, par l'allègement des charges fiscales. La plus appréciée de ces mesures a été la réforme de la taxe sur le foncier non bâti.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de la réforme de la PAC est acceptée, la modernisation est accomplie et les agriculteurs ont réduit considérablement les charges d'exploitation, du moins celles qui dépendent d'eux. Il ne nous reste donc plus qu'à alléger les charges en provenance des organismes extérieurs, sociaux et bancaires.

A mon avis - et je partage l'analyse faite à l'instant par M. Vasseur - nous devons nous préoccuper prioritairement de trois problèmes : modifier l'assiette sociale de manière à ne prendre en compte que le seul revenu du travail ; consolider les fonds propres des exploitations ; enfin, alléger les charges financières.

Ces trois points sont, au demeurant, les revendications majeures des syndicats agricoles. Il nous ont exposé leurs propositions. J'estime que leurs analyses sont judicieuses pour l'ensemble des productions et qu'il convient de les transformer en autant de mesures dans un projet de loi qui reprendra également celles de l'Assemblée.

Monsieur le ministre, la délégation d'exploitants que j'ai reçue hier matin m'a demandé de vous faire part d'un ensemble de mesures d'accompagnement tendant à compléter les trois mesures prioritaires que je viens de citer.

En matière de couverture sociale, ils sollicitent l'alignement sur les autres régimes, estimant être l'objet d'une injustice flagrante en termes de prestations sociales, s'agissant notamment de leur retraite qui sont bien souvent inférieures au minimum vieillesse.

Pour les primes européennes, dont ils ont impérativement besoin pour équilibrer leurs comptes, ils regrettent les retards mis en œuvre pour le règlement.

Ils demandent des acomptes de 80 p. 100 à la récolte pour les céréales et le solde en fonction du marché, au mois de mars suivant l'année prise en compte.

D'une façon générale, ils veulent plus de souplesse et moins de contraintes administratives, souvent jugées abusives.

Ainsi pour la jachère, ils estiment utopiques d'imposer des dates de travaux alors qu'ils sont tributaires des conditions climatiques.

Ils demandent à être associés à l'élaboration des projets de développement financés par les fonds structurels européens dits du « 5B », et s'inquiètent de la formation qui ne concerne que de futurs chefs d'exploitation alors qu'il faudrait former des ouvriers-mécaniciens agricoles, spécialistes qu'il est difficile de trouver alors pourtant que le chômage ne cesse de croître.

Ils estiment qu'il faut ouvrir l'apprentissage dans l'agriculture dès l'âge de quatorze ans et systématiquement.

Ils demandent aussi un aménagement du service national pour les soutiens d'exploitation et, d'une façon générale, des mesures permettant à l'agriculteur de s'épanouir et non de s'enfermer dans un carcan rigide, sans rentabilité incitatrice.

S'y ajoute la nécessaire mise en conformité sanitaire des exploitations.

Les aides sont-elles garanties ? La répartition par tiers sera-t-elle assurée ? Faudra-t-il que les agriculteurs préfinancent les opérations d'assainissement ou bien les collectivités paieront-elles directement les entreprises ? Les délais seront-ils impératifs ou sont-ils simplement indicatifs ? Autant de questions qui préoccupent l'agriculture confrontée à toutes ces adaptations.

En conclusion, je souhaite que les mesures réclamées par les agriculteurs, à savoir le calcul de l'assiette sociale, la consolidation des fonds propres, le coût du crédit, soient complétées par des mesures annexes portant sur la formation, la vie de l'entreprise agricole, son insertion dans l'environnement. En termes d'orientations, il faut surtout des mesures concrètes, simples et transparentes qui permettent à l'agriculture d'être la locomotive du monde rural qu'il faut développer conjointement.

Voilà l'énumération de quelques revendications qui, sans être exhaustives, doivent constituer des indicateurs de tendance.

J'en viens enfin à un dossier plus spécifiquement lorrain et qui concerne l'agro-alimentaire.

Les agriculteurs lorrains attendaient beaucoup de l'usine de diester à Metz. Ce projet, porteur d'espoir pour les producteurs de colza, est en « sommeil ». Il serait pourtant indispensable pour le développement d'une région lourdement sinistrée par les crises industrielles - sidérurgie, charbon, verre, sel - de relancer l'économie lorraine à travers un projet aussi ambitieux.

Monsieur le ministre, pouvez-vous donner votre accord pour lancer cette opération à Metz dès 1994 ? Au nom de nos agriculteurs, je vous en remercie d'avance.

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

6

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur l'agriculture.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

